

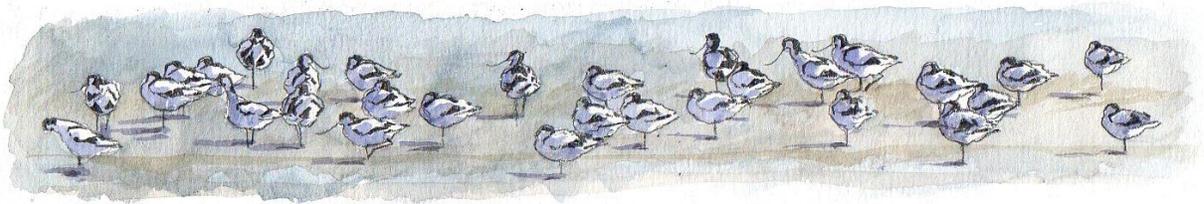


Réserve Naturelle
BAIE DE L'AIGUILLON

**Ministère de la Transition Ecologique
et Solidaire**

Direction de l'Eau et de la Biodiversité

Rapport d'activité 2019



Octobre 2019



**AGIR pour la
BIODIVERSITÉ**

**Réserves Naturelles Nationales de la baie de l'Aiguillon
(Vendée et Charente-Maritime)**

Rapport d'activité 2019

Octobre 2019

Rédaction : Louise FROUD, Régis GALLAIS, Jean-Pierre GUERET, Sylvain HAIE,

PREAMBULE

Aire d'importance internationale pour l'hivernage et la migration de nombreux oiseaux d'eau, la baie de l'Aiguillon a été classée en Réserves Naturelles Nationales en 1996 pour la partie vendéenne et en 1999 pour la partie charentaise. L'Etat a confié la gestion de ces espaces à l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) et à la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO). Bien que la baie soit protégée par deux réserves différentes, un seul plan de gestion (2013 -2022) a été validé.

Le présent document constitue le rapport d'activités pour la période de septembre 2018 à août 2019. Chaque action fait l'objet d'un bilan annuel et présente l'état d'avancement et les perspectives.

La mise en œuvre du programme LIFE Baie de l'Aiguillon occupe encore cette année une grande partie du temps du personnel de la réserve. Néanmoins, les suivis de routine sont réalisés tels que le comptage mensuel des oiseaux d'eau, les suivis des passereaux nicheurs, des zones de fauche, suivi de la macrofaune benthique RNF, du rôle de nourricerie pour les poissons....

SOMMAIRE

PREAMBULE	3
SOMMAIRE	4
1. SUIVI ADMINISTRATIF ET GESTION DU PERSONNEL (MS)	7
MS1 – Participer aux CLE et aux groupes de travail des SAGE du Marais poitevin	9
MS3 – Suivre la convention de gestion des prés salés avec les DDTM 17 & 85	9
MS4 – Participer aux comités de pilotage « mizottes »	9
MS5 – Participer au comité de gestion du Parc Marin de l’Estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis	10
MS6 – Participer aux comités géographiques du Parc Marin de l’Estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis	10
MS7 – Participer au comité de pilotage de l’APPB de la pointe de l’Aiguillon	10
MS8 – Participer aux comités de pilotage des sites naturels du marais poitevin (RNN, RNR, etc.)	11
MS9 – Participer au COPIL MAE « Marais poitevin »	11
MS10 – Participer à l’organisation des mouillages de la Réserve Naturelle Nationale de la baie de l’Aiguillon	11
MS11 – Participer à la Commission Départementale des Sites, Nature et Paysage	11
MS12 – Répondre aux sollicitations des partenaires permettant de faire reconnaître / valoriser localement les capacités d’expertise de la RNN et de contribuer à la cohérence environnementale locale	11
MS13 – Encadrement des stagiaires et vacataires	11
MS14 – Formation du personnel de la réserve	13
MS15 – Réunion interne LPO	13
MS16 – Entretien des locaux et du matériel (selon SME)	13
MS17 – Réunion interne ONCFS	13
MS19 – Réaliser l’évaluation du plan de gestion	14
MS20 – Assurer le suivi budgétaire des Réserves Naturelles	14
MS21 – Participer au conseil scientifique de la RNN	14
MS25 – Rechercher les financements complémentaires nécessaires aux différentes études et travaux programmés	14
MS27 – Maintenir les échanges et contacts réguliers avec les CRC, les CRP et œuvrer pour que ces relations puissent à terme se muer en partenariat autour de la reconquête de la salubrité des eaux côtières	15
MS28 – Participer aux autres politiques publiques de l’eau en bordure de la baie de l’Aiguillon	15
MS29 – Participer à l’application du plan de gestion – partie faune – de la réserve de la pointe d’Arçay	15
MS30 – Participer à la définition et à la mise en œuvre du plan de submersion rapide (PSR) et des programmes d’action de prévention des inondations (PAPI)	15
MS31 – Participer au comité de pilotage du site de la Prée Mizottière	15
MS32 – Participer à la rédaction et à l’application du plan de gestion de la Prée Mizottière	16
MS34 – Formaliser la co-gestion par la RNBA de la Prée Mizottière avec le Conservatoire du Littoral et réaliser les opérations afférentes (dont évaluation des effets de la restauration)	16
MS35 – Participer au Forum des Aires Marines Protégées	16
MS36 – Participer aux commissions et groupes de travail de Réserves Naturelles de France	16
MS37 – Participer aux réseaux locaux d’étude et de valorisation des zones humides	16

MS38 – Assurer des interventions en colloque, séminaire	17
MS39 – Participer à la rédaction d’articles scientifiques	17
MS40 – Rédiger des articles de vulgarisation	17
MS41 – Assurer une synthèse des données hydrauliques	17
MS42 – Participer à l’observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin	17
MS43 – Participer à l’observatoire « Patrimoine Naturel Littoral » de Réserves Naturelles de France	18
MS44 – Mettre en place une convention avec l’EID définissant les conditions de lutte contre les moustiques	18
MS45 – Préciser, si nécessaire, les limites du DPM	18
2. PRESTATION D’ACCUEIL ET D’ANIMATION (PA, CC)	19
PA1 – Réaliser des animations pédagogiques « grand public »	20
PA2 – Réaliser des animations auprès des écoles locales	20
PA3 – Réaliser des animations auprès d’organismes de formation aux métiers liés à l’environnement	21
CC1 – Entretien des sites d’observation ornithologique et du matériel d’information	21
CC2 – Gérer le site internet et le faire évoluer techniquement	21
CC3 – Etablir et mettre en œuvre une stratégie de communication	21
CC4 – Elaborer des outils de vulgarisation scientifique à l’attention du grand public	22
CC6 – Participer au réseau RENET (Réseau des animateurs Nature en Marais poitevin)	22
CC8 – Participer aux programmations des activités des OTSI locaux	22
3. PRESTATION DE CONSEILS, ETUDES ET INGENIERIE (EI)	23
EI1 – Suivi de la migration pré-nuptiale de la Barge à queue noire	24
4. SURVEILLANCE DU TERRITOIRE ET POLICE DE L’ENVIRONNEMENT (SP)	25
SP1 – Surveiller les activités de pêche maritime	26
SP2 – Adapter la réglementation maritime aux exigences d’un espace protégé	26
SP3 – Faire respecter la réglementation de la réserve naturelle nationale de la baie de l’Aiguillon	26
SP4 – Coordonner les différents services de l’ONCFS	27
SP5 – Assurer la police de la chasse en bordure de réserve	27
SP6 – Gérer (accompagner) les autorisations de travaux et d’activités	27
SP7 – Participer à la gestion des autorisations d’exploitation des cultures marines dans la RN	27
SP8 – Participer aux évaluations d’incidence des activités anthropiques dans le site NATURA 2000	27
SP10 – Participer aux plans de contrôle départementaux	28
5. INTERVENTION SUR LE PATRIMOINE NATUREL (IP, CI)	29
CI1 – Entretien des passages agricoles et voie d’accès	30
CI2 – Gérer le balisage réglementaire de la RN	30
IP1 – Permettre le nettoyage des concessions conchylicoles abandonnées	30
IP2 – Surveiller l’application du cahier des charges (mesures en MAE notamment) des zones exploitées par les agriculteurs (fauche et pâturage sur digues et prés salés)	31
IP3 – Lutter contre l’installation des espèces invasives ou envahissantes et/ou limiter leur expansion	33
IP4 – Nettoyer les déchets et les infrastructures abandonnées (pontons,...)	33
IP7 – Assurer la maintenance de la protection de dunes de la pointe de l’Aiguillon	33
IP8 – Aménager et contribuer à la gestion des milieux favorables aux espèces de zones humides (Prée Mizottière, zone de prélèvement de Xynthia...) à proximité immédiate de la baie de l’Aiguillon	35
IP9 – Permettre le nettoyage des chardons	35

<u>6. CONNAISSANCE ET SUIVI CONTINU DU PATRIMOINE NATUREL (CS)</u>	<u>36</u>
<u>CS1 – Poursuivre l’inventaire de la faune benthique et assurer le suivi annuel de la qualité des peuplements benthiques pour contribuer à l’évaluation des habitats littoraux - RNF</u>	<u>37</u>
<u>CS2– Cartographier les groupements phytosociologiques du pré salé (carte de végétation) et des dunes</u>	<u>37</u>
<u>CS3 - Suivre l'évolution comparée des habitats en zone exploitée et non exploitée</u>	<u>37</u>
<u>CS7 – Assurer le comptage mensuel des oiseaux d’eau</u>	<u>37</u>
<u>CS8 – Suivre l’évolution de la végétation des digues</u>	<u>40</u>
<u>CS9 – Assurer les suivis écologiques nécessaires à évaluer les mutations écologiques dans les zones de prélèvement faisant l’objet de programmes environnementaux</u>	<u>40</u>
<u>CS10 – Suivre la salinité</u>	<u>40</u>
<u>CS11 – Suivre la qualité de l’eau</u>	<u>41</u>
<u>CS12 – Suivre les débits</u>	<u>41</u>
<u>CS13 – Suivi de la progression sédimentaire</u>	<u>41</u>
<u>CS14 – Suivre photographiquement le paysage</u>	<u>42</u>
<u>CS15 – Evaluer quantitativement (ou semi quantitativement) la répartition spatiale de l’Œnanthe de Foucaud</u>	<u>42</u>
<u>CS16 – Suivre les populations de micro mammifères</u>	<u>42</u>
<u>CS17 – Inventorier les oiseaux nicheurs</u>	<u>42</u>
<u>CS18 – Suivre la migration prénuptiale du Courlis corlieu</u>	<u>43</u>
<u>CS19 – Réaliser un suivi des populations de rapaces hivernants</u>	<u>43</u>
<u>CS21 – Suivre la répartition des Oies cendrées et de leur impact</u>	<u>43</u>
<u>CS22 – Réaliser le Butterfly Monitoring Scheme (BMS) - RNF</u>	<u>44</u>
<u>CS23 – Assurer le programme STOC - EPS</u>	<u>44</u>
<u>CS24 – Assurer le programme « prairie de fauche » de l’ONCFS</u>	<u>44</u>
<u>CS27 – Assurer un ILA « orthoptères »</u>	<u>44</u>
<u>CS31 – Concevoir un protocole de suivi des populations de batraciens et de reptiles</u>	<u>44</u>
<u>CS34 – Assurer le suivi annuel de la qualité des peuplements benthiques pour contribuer à l’évaluation des habitats littoraux - RNF</u>	<u>44</u>
<u>7. LES ACTIVITES DE RECHERCHE (PR)</u>	<u>45</u>
<u>PR3 – Evaluer la dynamique sédimentaire et son impact sur la production primaire benthique</u>	<u>46</u>
<u>PR4 – Evaluer la capacité du Marais poitevin comme zone de gagnage pour les anatidés</u>	<u>46</u>
<u>PR5 – Poursuivre le programme de recherche sur les régimes alimentaires et comportements des limicoles sur la vasière</u>	<u>49</u>

1. *Suivi administratif et gestion du personnel (MS)*

Les ressources humaines

La direction de la Réserve Naturelle Nationale de la Baie de l'Aiguillon en Vendée est assurée par Nathalie Franquet, Déléguée Interrégionale Bretagne-Pays de la Loire de l'ONCFS. En Charente-Maritime, Christophe Bayou, Délégué Régional Nouvelle-Aquitaine assure la direction. Ils sont assistés dans cette mission par Yves Verilhac, Directeur Général de la LPO et par Ségolène Travichon, responsable du service « Espaces protégés » de la LPO.

Régis Gallais a remplacé Emmanuel Joyeux depuis septembre 2018 au poste de conservateur de la réserve naturelle partie vendéenne (ONCFS). Jean-Pierre Guéret a remplacé Frédéric Corre depuis octobre 2018 au poste de conservateur de la partie Charentaise de la réserve naturelle (LPO). Sylvain Haie, employé par la LPO est le garde technicien de la réserve. Louise Froud a remplacé Olivia Mercier à partir de décembre 2018 en appui sur les actions du programme LIFE notamment, elle a été pérennisée en CDI depuis juin 2019. Jacques Marquis (ONCFS) participe aux actions LIFE, il a cessé ses fonctions le 30 septembre 2019 (retraite).

La figure 1 et le tableau 1 représente la proportion moyenne du temps de travail des salariés de la réserve entre septembre 2018 et août 2019. Le temps consacré au programme LIFE Baie de l'Aiguillon est intégré aux opérations du plan de gestion. Dans la description des actions qui va suivre, les opérations relatives au programme LIFE sont mentionnées.

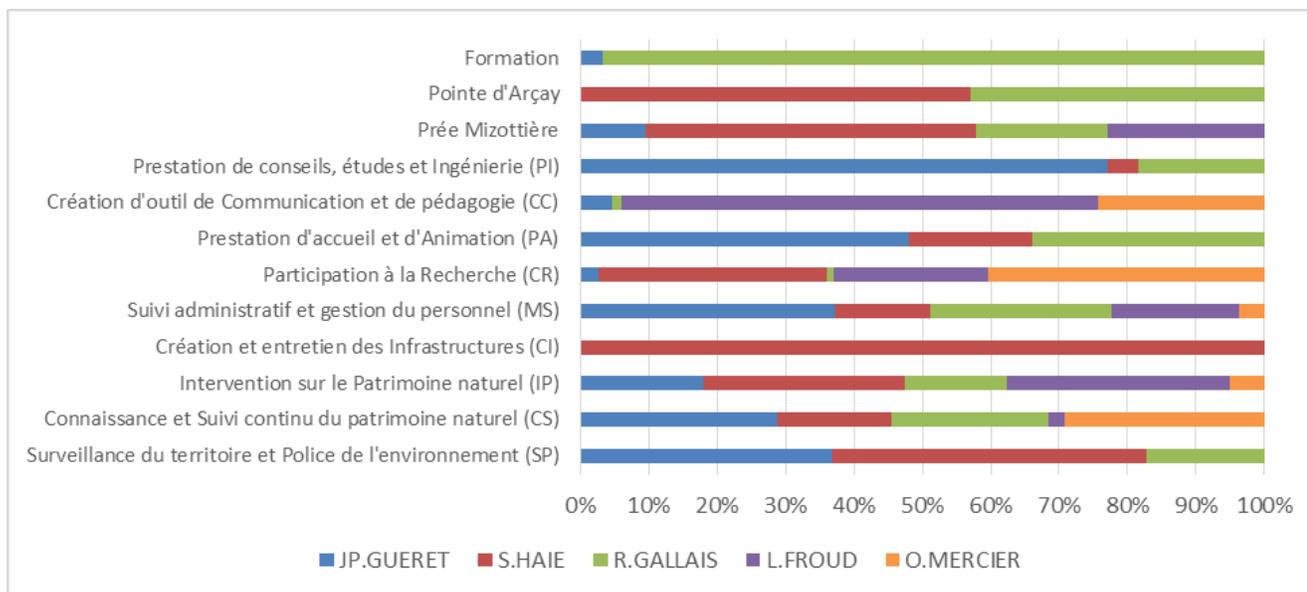


Figure 1 : Récapitulatif de l'activité du personnel de la réserve naturelle

Tableau 1: Tableau récapitulatif de l'activité du personnel de la réserve naturelle (en pourcentage %)

	Surveillance du territoire et Police de l'environnement (SP)	Connaissance et Suivi continu du patrimoine naturel (CS)	Intervention sur le Patrimoine naturel (IP)	Création et entretien des Infrastructures (CI)	Suivi administratif et gestion du personnel (MS)	Participation à la Recherche (CR)	Prestation d'accueil et d'Animation (PA)	Création d'outil de Communication et de pédagogie (CC)	Prestation de conseils, études et Ingénierie (PI)	Prée Mizottière	Pointe d'Arçay	Formation
JP.GUERET	161	44,71	9,22	0,00	31,76	2,31	2,13	2,88	3,46	1,00	0,00	0,92
S.HAIE	2,00	26,00	15,00	10,00	12,00	28,00	0,80	0,00	0,20	5,00	1,00	0,00
R.GALLAIS	0,75	35,68	7,54	0,00	22,61	0,75	1,51	0,75	0,83	2,00	0,75	26,83
L.FROUD	0,00	3,71	16,57	0,00	15,94	19,09	0,00	42,31	0,00	2,38	0,00	0,00
O.MERCIER	0,00	45,58	2,63	0,00	3,10	33,89	0,00	14,80	0,00	0,00	0,00	0,00

Le bilan des actions réalisées est présenté en annexe 1 et 2.

Les services départementaux de l'ONCFS (Vendée et Charente-Maritime) et les Brigades Mobiles d'Intervention de l'ONCFS (Poitou-Charentes-Limousin et Bretagne Pays de Loire) participent en appui technique à la gestion de ce site tout en poursuivant leur mission régaliennne de police de la Nature. Le tableau 2 récapitule la participation des différents services de l'ONCFS aux missions de la réserve naturelle. Cette participation s'élève à 117 jours/agent entre octobre 2018 et septembre 2019.

Tableau 2 : Répartition de l'activité des différents services de l'ONCFS en baie de l'Aiguillon

	Mission de police (en jours)	Mission technique (en jours)	Total général
SD Vendée	25	20	45
BMI Bretagne Pays de Loire	19	21	40
SD Charente-Maritime	0	12	12
BMI Poitou-Charentes	0	3	3
Service technique (DIR, CNERA)	6	15	21
Jacques Marquis	0	35	35
TOTAL	29	73	152 jours

La LPO France assure la coordination de la base de données partagées SERENA sur les réserves naturelles de Charente-Maritime et de Vendée.

La LPO « Marais poitevin », la LPO « Vendée », la LPO « Charente-Maritime », la Fédération Départementale des Chasseurs de Vendée participent également à cette gestion à travers de comptages et de suivis écologiques.

MS1 – Participer aux CLE et aux groupes de travail des SAGE du Marais poitevin																
Priorité 1	Années											Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22						
												Annuelle	4 j / an	2 j	RNN	Fct
L'équipe de la réserve naturelle a participé aux réunions du SAGE Vallée du Lay et du SAGE Sèvre Niortaise.																

MS3 – Suivre la convention de gestion des prés salés avec les DDTM 17 & 85																
Priorité 1	Années											Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22						
												Annuelle	4 j / an	2 j	ONCFS	Fct
Les 2 conventions de gestion des prés salés ont été renouvelées en 2014 sur les 2 départements. Rappelons que ces conventions confient par l'Etat la gestion agricole des prés salés à l'ONCFS. Elles permettent au gestionnaire d'attribuer les autorisations temporaires d'occupation du Domaine Public Maritime aux exploitants agricoles et de percevoir une redevance dont le montant est prioritairement destiné à la gestion des prés salés. Les sommes non dépensées au cours d'une année sont restituées à l'Etat. Ces conventions ont une durée de validité de 9 ans.																
Cette opération intègre donc la gestion annuelle des autorisations (incluant les droits de passage) et le compte-rendu d'activités présenté aux services fiscaux.																

MS4 – Participer aux comités de pilotage « mizottes »																
Priorité 1	Années											Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22						
												Annuelle	2 j / an	2 j	RNN	Fct
Les comités de pilotage « mizottes » de Charente-Maritime et de Vendée se sont réunis les 27 février 2019																

pour la Vendée et le 4 mars pour la Charente-Maritime.

MS5 – Participer au comité de gestion du Parc Marin de l'Estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis

Priorité 1	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	2 j / an	3 j	RNN	Fct

Emmanuel JOYEUX (ONCFS - Direction de la Recherche et Expertises - ancien conservateur) a participé à deux conseils de gestion du Parc Marin de l'Estuaire de la Gironde et la mer des Pertuis.

Par ailleurs, l'équipe RNN a rencontré l'équipe di PNM à plusieurs reprises.

MS6 – Participer aux comités géographiques du Parc Marin de l'Estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis

Priorité 1	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	2 j / an	0 j	RNN	Fct

Le décret portant création du Parc Marin de l'Estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis prévoit la création de 3 comités géographiques pour traiter des sujets, projets ou activités dont les effets sur le milieu marin sont limités. La réserve naturelle est incluse dans le comité « littoral vendéen », à l'espace du parc naturel marin délimité par la bande côtière de 1,5 milles marin le long de la côte de la Vendée, incluant l'ensemble de la baie de l'Aiguillon. Le comité « littoral vendéen » ne s'est pas réuni cette année.

MS7 – Participer au comité de pilotage de l'APPB de la pointe de l'Aiguillon

Priorité 1	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	1 j / an	8 j	RNN	Fct

Action LIFE

Cette opération a été intégrée à l'action LIFE. Elle concerne les travaux de renaturation de la pointe de l'Aiguillon portés par le PNR du Marais poitevin. Le Syndicat mixte bassin du Lay a, par ailleurs, contacté les gestionnaires de la réserve naturelle pour élaborer un plan d'aménagement d'ensemble comprenant le polder ostréicole et la pointe de l'Aiguillon. Ce projet pourra s'intégrer dans le cadre des mesures compensatoires de rénovation des digues (liées au PAPI du bassin du Lay).

Des travaux de pose de ganivelles neuves, de retrait de ganivelles anciennes (dans le cadre d'un chantier en partenariat avec le centre pénitentiaire de La Roche-sur-Yon), de coupe de peuplier, de nettoyage des structures béton ont eu lieu.



Blocs de béton et peupliers coupés (action LIFE)

MS8 – Participer aux comités de pilotage des sites naturels du marais poitevin (RNN, RNR, etc.)

Priorité 2	Années											Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22						
												Annuelle	3 j / an	1 j	RNN	Fct

L'équipe de la réserve naturelle a participé au comité consultatif de la RNR marais de la Vacherie.

MS9 – Participer au COPIL MAE « Marais poitevin »

Priorité 1	Années											Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22						
												Annuelle	3 j / an	0,5 j	RNN	Fct

Le COPIL MAE du marais poitevin, piloté par l'EPMP, ne s'est pas réuni cette année.

MS10 – Participer à l'organisation des mouillages de la Réserve Naturelle Nationale de la baie de l'Aiguillon

Priorité 2	Années											Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22						
												Annuelle	2 j / an	1 j	RNN	Fct

Régis Gallais et Sylvain Haie ont participé aux conseils de mouillage du Chenal Vieux et de l'Epine.

MS11 – Participer à la Commission Départementale des Sites, Nature et Paysage

Priorité 3	Années											Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22						
												Annuelle	1 j / an	0 j	RNN	Fct

L'équipe de la réserve n'a pas participé à la Commission Départementale des Sites, Nature et Paysage en 2019.

MS12 – Répondre aux sollicitations des partenaires permettant de faire reconnaître / valoriser localement les capacités d'expertise de la RNN et de contribuer à la cohérence environnementale locale

Priorité 2	Années											Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22						
												Annuelle	2 j / an	8 j	RNN	Fct

L'entretien des digues est une problématique cruciale et intégrée dans les PAPI. Cette action est susceptible à la fois d'avoir un impact environnemental mais aussi de recréer des corridors à proximité de la baie de par les compensations environnementales générées. C'est dans cette optique que les gestionnaires de la RNN se sont impliqués auprès du Syndicat Mixte Vendée Sèvre Autize et Syndicat mixte bassin du Lay pour assurer un suivi ponctuel de la végétation des digues autour de la baie de l'Aiguillon et pour participer aux réunions visant à définir les nouvelles modalités d'aménagement et de gestion.

Par ailleurs la réserve répond favorablement aux demandes d'avis ou d'expertise : Natura 2000, RAMSAR, Agence de l'eau, CTMA, Contrats de marais,...

MS13 – Encadrement des stagiaires et vacataires

Priorité 1	Années											Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22						
												Annuelle	15 j / an	30 j	RNN	Fct

Cette année, 6 stages et 1 vacation ont été réalisés sur la réserve naturelle :

Grégoire ROY a réalisé un stage un stage dans le cadre de son BTSA au Lycée de Morlaix.

Chloée LANDRY, collégienne au collège St Joseph de Chemillé (49) a réalisé un stage découverte du 14 au

16 novembre 2018.

Théo DUPRAT, étudiant en M2 Sciences de la mer à l'Université de Bordeaux a réalisé un stage sur la dynamique spatiale de la Spartine anglaise du 04/02/2019 au 04/08/2019.

Mélissa FLEURY, étudiante en M1 biologie, écologie, évolution à l'Université de Montpellier a réalisé un stage du 25/03/2019 au 31/08/2019, et Baptiste BRUNET étudiant en IUT 'Génie biologique' à La Roche sur Yon, a réalisé son stage du 08/04/2019 au 21/06/2019. Ils ont travaillé sur l'étude de l'évolution de la ressource alimentaire pour les anatidés (action A5 du LIFE) et ont notamment participé à la phase de tamisage des carottes de sol et d'analyse des graines du pré salé de Champagné-les-marais.

Maxime VINET, Lycéen à la MFR de Chevanceaux (17 210), a réalisé un stage de 7 semaines en milieu professionnel du 01/04/2019 au 05/04/2019, du 29/04/2019 au 03/05/2019, du 13/05/2019 au 24/05/2019 et du 03/06/2019 au 21/06/2019.

Maud LARDON a été recrutée en CDD du 15 avril au 31 mai 2019 afin de finaliser le tamisage des carottes de pré salé et de prairies dans le cadre du LIFE.

MS14 – Formation du personnel de la réserve															
Priorité 1	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	15 j / an	68 j	RNN	Fct
<p>Régis GALLAIS et Jean-Pierre GUERET ont suivi la formation permis bateau :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Permis hauturier en novembre et décembre 2018 (5 jours + examen) • Formation embarcation lourde ONCFS du 17 au 21 juin 2019 en mer d'Iroise <p>Régis GALLAIS a suivi des formations ONCFS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Police du 7 au 18 janvier, du 28 au 31 janvier et du 11 au 14 février 2019 • Auditions les 7 et 8 mars • Droit cynégétique du 2 au 5 avril 2019 • Formation limicoles du 2 au 6 mai 2019 à Moeze-Oléron • Permis chasser 27 au 29 mai 2019 <p>Jean-Pierre GUERET a suivi la formation au protocole de suivi du rôle de nourricerie des prés salés du 3 au 5 avril à Andernos-les-bains.</p> <p>Sylvain HAIE a suivi la formation suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formation au télé pilotage de drones du 9 au 20 septembre 2019 par Armonia 															

MS15 – Réunion interne LPO															
Priorité 2	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	4 j / an	4 j	RNN	Fct
Jean Pierre Guéret, Sylvain Haie et Louise Froud ont participé à différentes réunions internes LPO.															

MS16 – Entretien des locaux et du matériel (selon SME)															
Priorité 3	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	20 j / an	20 j	RNN	Fct
<p>L'entretien des locaux et du matériel est réalisé en partie par l'équipe de la réserve naturelle. Cela concerne principalement l'entretien du bateau, de l'outillage et le suivi de l'entretien des véhicules. Concernant les locaux, cela concerne l'entretien des bureaux, du laboratoire, de l'atelier et le suivi de la chaudière (notamment vidange régulière du cendrier) et de la VMC double flux.</p> <p>L'entreprise de nettoyage ONET assure l'entretien courant des locaux.</p>															

MS17 – Réunion interne ONCFS															
Priorité 2	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	4 j / an	6 j	RNN	Fct
<p>Cette opération regroupe différents types d'activités de Régis Gallais :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Entraînement au tir et gestes techniques 															

- Participation à la politique de l'Établissement en matière d'Espaces Protégés
- Préfiguration OFB

MS19 – Réaliser l'évaluation du plan de gestion

Priorité 1	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	60 j / an	0 j	RNN	Fct

Cette opération a été réalisée en 2018.

MS20 – Assurer le suivi budgétaire des Réserves Naturelles

Priorité 1	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	20 j / an	20 j	RNN	Fct

Le suivi quotidien des budgets de la réserve naturelle est assuré par les 2 conservateurs.

Le suivi budgétaire global de la réserve naturelle charentaise est assuré par le service comptable de la LPO France, coordonné par la chef du Service Espaces Protégés. Le suivi budgétaire global de la réserve naturelle vendéenne est assuré par Direction Interrégionale Bretagne Pays de Loire de l'ONCFS, en lien avec la Direction des Affaires Financières – Département Recette et partenariat de l'établissement.

La mise en place du programme LIFE a mobilisé de manière très importante le personnel de la réserve. En effet, des outils de suivi de temps de personnel ont été mis en place pour le rapportage auprès de la Commission Européenne. Le temps consacré à cette rédaction est très important mais nous l'avons rattaché aux opérations en elles-mêmes. Seul le temps consacré aux affaires globales du LIFE est indiqué dans cette opération.

MS21 – Participer au conseil scientifique de la RNN

Priorité 1	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	1 j / an	1 j	RNN	Fct

Les 2 conservateurs ont présenté les actions prévues dans le cadre du LIFE au comité scientifique de la RNN le 17 décembre 2018. Le compte-rendu de cette réunion est proposé en annexe 5. Le CS a également été sollicité en urgence à 2 reprises. Le 15 février 2019 à la demande du Parc Naturel Marin pour un survol de la RN dans le cadre d'un suivi faunistique (avis favorable) et le 9 septembre 2019 pour une pêche scientifique (avis non rendu).

MS25 – Rechercher les financements complémentaires nécessaires aux différentes études et travaux programmés

Priorité 2	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	5 j / an	0 j	RNN	Fct

Certains projets nécessitent la recherche de financement complémentaire (projet ne pouvant pas être financé par le budget de fonctionnement des RN). L'obtention du programme LIFE s'inscrit dans cette démarche. Notons aussi le financement du volet quantitatif du programme « eau » par l'EPMP via un financement de l'agence de l'eau Loire Bretagne, à hauteur de 100 000 €. Dans le même sens, un financement complémentaire de 30 000 Euros de l'AELB a été obtenu pour l'organisation du colloque LIFE 'restauration de vasières' des 28 et 29 octobre 2020.

MS27 – Maintenir les échanges et contacts réguliers avec les CRC, les CRP et œuvrer pour que ces relations puissent à terme se muer en partenariat autour de la reconquête de la salubrité des eaux côtières

Priorité 1	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	2 j / an	2 j	RNN	Fct

Avec les Comités Régionaux de la Conchyliculture, les contacts ont principalement concernés l'enlèvement des gisements d'huîtres japonaises et la qualité de l'eau, actions relevant du programme LIFE. Le Comité Régional des Pêche (COREPEM) a été rencontré le 11 mars 2019. Les gestionnaires sont également associés au comité de pilotage du GALPA à la Rochelle.

MS28 – Participer aux autres politiques publiques de l'eau en bordure de la baie de l'Aiguillon

Priorité 2	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	2 j / an	3 j	RNN	Fct

Les contacts sont réguliers avec les Association Syndicales de Marais et les syndicats mixtes en charge de la gestion de l'eau, notamment dans le cadre du contrat de marais de l'ASA de Champagné-les-Marais. Régis Gallais est membre de la CLE du SAGE du Lay.

MS29 – Participer à l'application du plan de gestion – partie faune – de la réserve de la pointe d'Arçay

Priorité 3	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	2 j / an	6 j	RNN	Fct

La réserve de la pointe d'Arçay (cogérée par l'ONCFS et par l'ONF) est un des reposoirs principaux de la baie de l'Aiguillon pour les oiseaux d'eau. De plus, le pré salé de la pointe d'Arçay constitue un témoin intéressant puisqu'il n'a jamais été exploité par l'homme. Cela constitue donc un point de comparaison intéressant avec le fonctionnement des prés salés de la baie de l'Aiguillon en ce qui concerne le rôle de nourricerie pour les poissons ou pour la nidification des oiseaux. L'activité du personnel de la RNBA a concerné l'analyse des effectifs d'oiseaux d'eau, le suivi nourricerie poissons RNF, le suivi de la héronnière, des milans noirs nicheurs, du Gravelot à collier interrompu et de l'Engoulement d'Europe.

Notons que Jacques Marquis (ONCFS), qui assurait la gestion de la Pointe d'Arcay a pris sa retraite le 30 septembre 2019. Son poste n'étant pas remplacé, le personnel de la RNN va devoir s'investir davantage sur ce site dans les années à venir.

Le nouveau plan de gestion de la Pointe d'Arcay est en cours de rédaction par le personnel de la RNN.

MS30 – Participer à la définition et à la mise en œuvre du plan de submersion rapide (PSR) et des programmes d'action de prévention des inondations (PAPI)

Priorité 1	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	3 j / an	2 j	RNN	Fct

L'équipe de la réserve naturelle a participé aux deux réunions de présentation des PAPIs des 3 syndicats de la baie de l'Aiguillon.

MS31 – Participer au comité de pilotage du site de la Prée Mizottière

Priorité 2	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	1 j / an	4 j	RNN	Fct

Action LIFE

Le site de la Prée Mizottière est une propriété du Conservatoire du Littoral, où se concentre de nombreuses

actions de valorisation et de gestion, programmées dans le cadre du LIFE. Ce comité de pilotage est donc fondu avec celui du LIFE. Il ne s'est pas réuni cette année, mais diverses réunions de préparations des actions LIFE, et diverses réunions concernant la gestion de la Prée Mizottière.

MS32 – Participer à la rédaction et à l'application du plan de gestion de la Prée Mizottière

Priorité 2	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	10 j / an	15 j	RNN	Fct

Action LIFE

Le LIFE intègre une action de gestion hydraulique avec l'installation de nouveaux ouvrages, un retrait d'une digue à la mer, l'implantation de points d'observation de la faune et des suivis écologiques liés. Au printemps 2019, les suivis des passereaux nicheurs et des amphibiens dans le cadre du LIFE ont été réalisés (cf. CS31).

Ce programme n'est pas sans impact notamment sur l'activité agricole de la ferme. Aussi, un minimum de suivis et de concertation est nécessaire pour permettre sa bonne réalisation. Une notice de gestion a été rédigée par le cabinet CERESA en septembre 2018. Elle propose des fiches actions fixant les rôles de chacun des acteurs du site et un calendrier prévisionnel.

MS34 – Formaliser la co-gestion par la RNBA de la Prée Mizottière avec le Conservatoire du Littoral et réaliser les opérations afférentes (dont évaluation des effets de la restauration)

Priorité 2	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	1 j / an	1 j	RNN	Fct

L'objectif de cette action est de pérenniser le partenariat entre le Conservatoire du littoral et les gestionnaires de la RN sur le site de la Prée Mizottière via une convention. Une convention entre l'ONCFS et le Conservatoire du littoral devrait être signée d'ici la fin de l'année 2019 pour légitimer l'action des gestionnaires de ce site.

MS35 – Participer au Forum des Aires Marines Protégées

Priorité 2	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	4 j / an	0 j	RNN	Fct

La Réserve n'a pas pu participer cette année à la réunion des aires marines protégées.

MS36 – Participer aux commissions et groupes de travail de Réserves Naturelles de France

Priorité 2	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	15 j / an	6 j	RNN	Fct

Régis Gallais et Jean-Pierre Guéret ont participé à la réunion du groupe littoral de RNF les 4 et 5 décembre 2018 dans la Manche. Jean-Pierre Guéret a participé à la formation au protocole suivi du rôle de nourricerie des prés salés (protocole RNF) du 3 au 5 avril 2019 à Andernos-les-bains.

MS37 – Participer aux réseaux locaux d'étude et de valorisation des zones humides

Priorité 3	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	1 j / an	15 j	RNN	Fct

Sylvain HAIE en tant que correspondant PELAGIS (échouage mammifères marins) sont intervenus

respectivement sur 34 échouages cette année sur une zone géographique allant de Saint-Hilaire de Riez à la Faute-sur-Mer.

MS38 – Assurer des interventions en colloque, séminaire

Priorité 1	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	2 j / an	3 j	RNN	Fct

Régis Gallais et Emmanuel Joyeux ont présenté le poster LIFE en lien avec l'action canard du LIFE (A5) au colloque IUGB du 26 au 30 Aout 2019 en Lituanie.

MS39 – Participer à la rédaction d'articles scientifiques

Priorité 1	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	10 j / an	0 j	RNN	Fct

Aucun article lié à la baie de l'Aiguillon n'a été publié cette année.

MS40 – Rédiger des articles de vulgarisation

Priorité 1	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	2 j / an	3 j	RNN	Fct

En 2019, dans le cadre du LIFE, le personnel de la réserve a réalisé une lettre d'information sur l'évolution morphologique et sédimentaire de la baie de l'Aiguillon.

Cette dernière est disponible sur le site du LIFE :

<https://life.reserve-baie-aiguillon.fr/2017/07/21/chroniques-estuariennes-lettre-dinfo-life-baie-de-laiguillon/>

Un article sur la restauration de vasière (action crassat) a été réalisé pour la revue 'cultures marines' de mai 2019.

MS41 – Assurer une synthèse des données hydrauliques

Priorité 3	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	4 j / an	0 j	RNN	Fct

Action LIFE

Ce travail est repris dans les opérations CS10, CS11 et CS12.

MS42 – Participer à l'observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin

Priorité 1	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	2 j / an	1 j	RNN	Fct

Cette opération intègre la participation du personnel de la RNN aux réunions annuelles de préparation et de rendu. L'équipe de la réserve a participé à la journée annuelle de restitution des résultats de l'Observatoire du Patrimoine Naturel du Marais poitevin le 5 février 2019 à Luçon. Cette année la réserve a coordonné le suivi gorgé bleue nicheuse à l'échelle du Marais Poitevin (comme en 2008).

MS43 – Participer à l'observatoire « Patrimoine Naturel Littoral » de Réserves Naturelles de France

Priorité 2	Années											Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22						
												Annuelle	2 j / an	7 j	RNN	Fct

La participation de l'équipe de la réserve naturelle à cet observatoire se fait sur plusieurs niveaux :

- Participation au protocole « Fonctions écologiques des prés salés pour les poissons » par la réalisation de pêches scientifiques tous les 2 ans sur 3 des prés salés de la baie l'Aiguillon ainsi que sur la pointe d'Arçay,
- Participation au protocole « Habitats benthiques intertidaux » par la réalisation de prélèvement annuel de sédiments sur 6 points de la réserve naturelle ainsi que le traitement de ceux-ci par une prestation auprès de Jérôme Jourde, benthologue.

MS44 – Mettre en place une convention avec l'EID définissant les conditions de lutte contre les moustiques

Priorité 2	Années											Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22						
												Annuelle	2 j / an	1 j	RNN	Fct

Le gestionnaire de la réserve naturelle travaille avec l'EID depuis plusieurs années (17 et 85) dans le cadre d'un protocole de suivi des gîtes larvaires et de capture de moustiques adultes (suivi des espèces présentes et évaluation des nuisances). Cette année, l'EID a été rencontré le 11 février sur la partie 17 et au mois de mai pour la partie 85. Néanmoins, aucun traitement n'est mis en œuvre sur la réserve naturelle.

MS45 – Préciser, si nécessaire, les limites du DPM

Priorité 2	Années											Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22						
												Annuelle	2 j / an	0 j	RNN	Fct

Il peut être nécessaire de délimiter le Domaine Public Maritime à certains endroits où cela n'a pas été réalisé afin de clarifier les limites de la RN et les usages qui peuvent en découler. Cette action n'a pas été mise en œuvre sur la période du présent rapport d'activité.

2. *Prestation d'accueil et
d'animation (PA, CC)*

PA1 – Réaliser des animations pédagogiques « grand public »

Priorité 3	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	8 j / an	2 j	RNN	Fct

Animations réalisées par l'équipe de la réserve naturelle

Entre septembre 2017 et août 2018, 258 personnes ont été accueillies par l'équipe de la réserve naturelle (Figure 3).

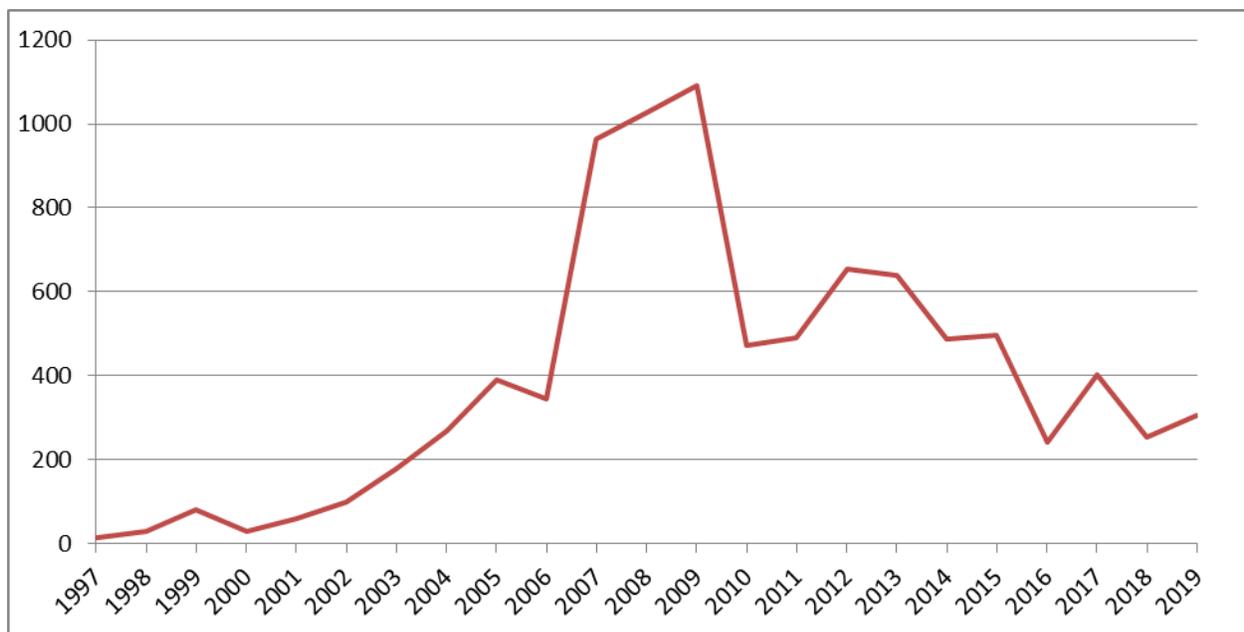


Figure 3 : Evolution du nombre de personnes accueillies par les permanents de la réserve entre 1997 et 2019

L'équipe de la réserve naturelle a réalisé 2 animations à destination du grand public pour 13 personnes accueillies (1 annulée). Ces animations grand public visent avant tout à faire connaître la réserve et son patrimoine naturel aux habitants riverains de la baie de l'Aiguillon. Le programme annuel est défini avec les offices de tourisme des communes riveraines de la réserve naturelle (Office de tourisme Sud Vendée Littoral, Maison de la baie du Marais poitevin). Compte-tenu du faible nombre de personnes accueillies lors des animations menées avec les offices de tourisme au cours des dernières années, les gestionnaires ont diminué leur volume d'activité en 2019.

PA2 – Réaliser des animations auprès des écoles locales

Priorité 3	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	3 j / an	1 j	RNN	Fct

Aucune animation faite cette année à destination des écoles locales.

Dans le cadre du programme LIFE Baie de l'Aiguillon, un carnet de terrain pédagogique à destination des 10-12 ans est finalisé et sera imprimé fin 2019. Il fera l'objet de partenariat avec des structures réalisant des animations à destinations des enfants (LPO Vendée, ECOLE de la mer, Maison de la Baie du Marais poitevin...) pour une utilisation en baie de l'Aiguillon.

PA3 – Réaliser des animations auprès d'organismes de formation aux métiers liés à l'environnement

Priorité 3	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	10 j / an	3 j	RNN	Fct

L'équipe de la réserve naturelle a réalisé 5 animations à destination de publics spécialisés (étudiants, administrations, associations) pour 117 personnes accueillies.

Tableau 2 : Animations à destination de publics spécialisés réalisées par les permanents de la réserve entre septembre 2017 et août 2018

Date	Groupe/classe	Nombre
27-nov-18	LIENS P. Bocher	20
12-mars-19	BTSA GPN Briacé	30
19-mars-19	Licence pro La Rochelle	19
20-mars-19	Bac pro Lycée Nature	20
25-sept-19	BTSA PA Limoges	28

CC1 – Entretenir des sites d'observation ornithologique et du matériel d'information

Priorité 3	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	5 j / an	1 j	RNN	Fct

L'équipe de la réserve assure l'entretien et le remplacement des panneaux délimitant la réserve naturelle, (vandalisme, tempête, usure).

CC2 – Gérer le site internet et le faire évoluer techniquement

Priorité 3	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	5 j / an	15 j	RNN	Fct

Cette action est réalisée.

L'adresse du site de la réserve naturelle : <http://www.reserve-baie-aiguillon.fr/>

L'adresse du site Life <http://life.reserve-baie-aiguillon.fr>

La page Facebook du Life <https://www.facebook.com/lifebaieaiguillon>

CC3 – Etablir et mettre en œuvre une stratégie de communication

Priorité 3	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	4 j / an	10 j	RNN	Fct

Action LIFE

La stratégie de communication se met en place à travers le programme LIFE :

- Mise à disposition d'informations via le site internet et le Facebook (objectifs et résultats par action, lettre d'informations, documents de presse, photos, vidéos),
- D'avantage de communication sur les animations réalisées sur la réserve,
- Réalisation de lettres d'informations relatives aux différentes actions du LIFE,
- L'exposition « poses en baie de l'Aiguillon » mise à disposition gratuitement depuis 2017,

- Conférences, colloques, soirée de présentation...
- Conférences de presse
- Réalisation d'un carnet de terrain pédagogique, sortie prévu pour fin 2019,
- Posters, plaquettes et autres outils de communication avant la fin du LIFE (2020).

Par ailleurs, plusieurs articles de presse ont été réalisés (annexe 3)

CC4 – Elaborer des outils de vulgarisation scientifique à l'attention du grand public

Priorité 2	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	5 j / an	6 j	RNN	Fct
Action LIFE															
<p>Le programme LIFE intègre un volet important de vulgarisation auprès du grand public. L'exposition « poses en baie de l'Aiguillon » circule entre différentes structures (soirées LIFE, maison de la baie du Marais poitevin, pôle des espaces naturels, congrès RNF...)</p> <p>A ce jour, six lettres d'informations ont été publiées sur le site internet du LIFE :</p> <p>https://life.reserve-baie-aiguillon.fr/2017/07/21/chroniques-estuariennes-lettre-dinfo-life-baie-de-laiguillon/</p> <p>Un carnet de terrain pédagogique à destination des 10-12 ans sera édité en 2019.</p> <p>Le personnel de la réserve naturelle s'est impliqué dans la préparation de ces différents outils.</p>															
  <p><i>Evolution morphologique et sédimentaire de la baie de l'Aiguillon</i></p> <p>Contenu de l'étude</p> <p>La préservation des milieux de la baie de l'Aiguillon est une condition prioritaire du programme LIFE Baie de l'Aiguillon. Les travaux de préservation, d'entretien et d'amélioration de l'état des milieux naturels (habitats, zones humides, zones de broussailles et zones humides) sont réalisés en complémentarité avec les actions de gestion de l'habitat naturel.</p> <p>Ces travaux ont pour objectif de modifier les conditions naturelles de la baie de l'Aiguillon en favorisant l'entretien et la préservation de l'écosystème de la baie de l'Aiguillon.</p> <p>Une étude intitulée « Evolution morphologique et sédimentaire de la baie de l'Aiguillon » a été réalisée en collaboration avec le Centre de Recherche de la Baie de l'Aiguillon et le Centre de Recherche de la Baie de l'Aiguillon.</p> <p>Le carnet de terrain pédagogique à destination des 10-12 ans sera édité en 2019.</p> 															

CC6 – Participer au réseau RENET (Réseau des Animateurs Nature en Marais poitevin)

Priorité 3	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	2 j / an	0.5 j	RNN	Fct
<p>Les gestionnaires de la réserve naturelle de la baie de l'Aiguillon sont membres du réseau RENET (Réseau d'Education à la Nature, à l'Environnement et au Territoire Marais poitevin) dont l'objectif est de valoriser et promouvoir les pratiques d'éducation à l'environnement en Marais poitevin, notamment au travers d'une charte. Le personnel de la réserve naturelle suit l'activité de ce groupe mais n'a participé à aucune rencontre.</p>															

CC8 – Participer aux programmations des activités des OTSI locaux

Priorité 3	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	1 j / an	1 j	RNN	Fct
<p>Le programme d'animation grand public est réalisé avec les Offices de Tourisme Sud Vendée Littoral et la Maison de la Baie du Marais poitevin. Pour formaliser les choses, une convention a été signée avec la Communauté de Communes du Pays né de la mer. Elle précise le nombre d'animation à réaliser et les conditions de publicité.</p>															

3. *Prestation de conseils, études et ingénierie (EI)*

E11 – Suivi de la migration pré-nuptiale de la Barge à queue noire

Priorité 3	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	10 j / an	0 j	RNN	Fct

Le suivi de la migration pré-nuptiale de la Barge à queue noire en Marais poitevin et Basses Vallées Angevines a été réalisé en 2017 et 2018. Ce suivi est réalisé par la LPO 49 et 85, la Fédération de Chasse 85 et 49 et l'ONCFS dans le cadre du plan d'action Barge à queue noire. Ce suivi n'a pas été reconduit en 2019.

4. *Surveillance du territoire et
police de l'environnement (SP)*

SP1 – Surveiller les activités de pêche maritime															
Priorité 2	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	3 j / an	20 j	RNN/EXT	Fct
<p>Les missions de pêche à la civelle ont été poursuivies lors de la saison 2018/2019 en partenariat avec l'AFB, la Gendarmerie maritime et l'ONCFS (BMI et SD85). Dix missions ont été effectuées entre le 1^{er} décembre et le 1^{er} avril dans le périmètre de la réserve naturelle. Le braconnage autour des écluses semble avoir été relativement régulier de décembre à mars.</p> <p>Ces missions s'intègrent dans le cadre d'une coordination réalisées par les DDTMs.</p> <p>Plusieurs contrôles de pêcheurs à pied à la pointe de l'Aiguillon ont été réalisés au printemps 2019, l'ensemble des pêcheurs à pied étaient en infraction. Nous pouvons également noter le ramassage de plusieurs filets de pêche (braconnage civelles et engins illégaux).</p>															

SP2 – Adapter la réglementation maritime aux exigences d'un espace protégé															
Priorité 2	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	10 j / an	0 j	RNN/EXT	Fct
<p>Les activités maritimes (pêche, circulation en bateau) sont autorisées dans le cadre de l'application des décrets de la Réserve Naturelle. Néanmoins, des arrêtés préfectoraux complémentaires doivent être signés en application des décrets des réserves naturelles.</p> <p>Aussi, une activité comme la pêche à la civelle, eu égard aux menaces sur l'anguille, au dérangement généré mériterait d'être évaluée et, si besoin, d'être réglementée au sein du périmètre de la réserve naturelle et notamment des canaux secondaires.</p> <p>Dans le même sens, la réglementation de la pêche au filet calé est différente d'un département à l'autre. Cette réglementation a vocation à être harmonisée.</p> <p>Ce travail de concertation et de rédaction n'a pas progressé en 2019.</p>															

SP3 – Faire respecter la réglementation de la réserve naturelle nationale de la baie de l'Aiguillon															
Priorité 1	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	30 j / an	15 j	RNN/EXT	Fct
<p>En 2019, les infractions / constatation les plus récurrentes sur la réserve ont de nouveau été constatées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La cueillette de salicorne, principalement rencontrée sur la pointe Saint Clément et la Pointe de l'Aiguillon n'a pas fait l'objet de procédure mais de simple restitution à la nature, • La présence de chiens dans la réserve naturelle est concentrée à la pointe Saint Clément, Pointe de l'Aiguillon, • La circulation de véhicules à moteur, un rappel à la loi a été fait pour 2 motos à la Pointe Saint Clément, • L'utilisation de drones n'est pas sans poser des problèmes de dérangement de l'avifaune. Il est rappelé que la réglementation interdit le survol des drones au-dessus d'une altitude de 150 mètres. Dans les réserves naturelles nationales, le survol est interdit à moins de 300 mètres. Ces engins, hors dérogation sont donc interdits dans la réserve naturelle. Un rappel à la loi a été réalisé cette année à la Pointe St Clément, • A noter une intensification de la présence de photographes à la pointe de l'Aiguillon. Certains d'entre eux ne respectent pas les chemins d'accès, entraînant un réel dérangement sur les passereaux en 															



période de reproduction. Plusieurs rappels à la loi ont été faits cette année, ainsi qu'une procédure en cours,

Ce travail serait à développer dans les années à venir.

SP4 – Coordonner les différents services de l'ONCFS

Priorité 1	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	5 j / an	5 j	ONCFS	Fct

La coordination des services de l'ONCFS est assurée par Régis Gallais, conservateur de la partie vendéenne de la réserve naturelle. Ce travail a surtout été nécessaire pour la réalisation des missions de police civile dans le périmètre de la réserve naturelle. Notons qu'à partir du 1^{er} janvier 2020, l'ONCFS sera intégré à l'OFB.

SP5 – Assurer la police de la chasse en bordure de réserve

Priorité 2	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	5 j / an	5 j	ONCFS	Fct

Un certain nombre d'opération de contrôle des chasseurs de gibiers d'eau avec les différents services de l'ONCFS est régulièrement réalisé. Ces opérations s'inscrivent dans le cadre de la protection du patrimoine naturel de la réserve naturelle et du respect de la réglementation liée à la chasse en bordure d'un espace protégé (tir en direction de la réserve).

SP6 – Gérer (accompagner) les autorisations de travaux et d'activités

Priorité 1	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	5 j / an	1 j	RNN	Fct

Les gestionnaires ont été sollicités pour répondre au dossier d'instruction concernant le dragage du canal du Curé par le SIEAGH du Curé.

SP7 – Participer à la gestion des autorisations d'exploitation des cultures marines dans la RN

Priorité 2	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	2 j / an	4 j	RNN	Fct

Le décret n°83-228 du 22 mars 1983 modifié par le décret n°1349-2009 du 29 octobre 2009 fixe le régime de l'autorisation des exploitations de cultures marines. Il prévoit que l'obtention de concessions de cultures marines est soumise à minima à enquête administrative et que quand cela concerne une réserve naturelle, l'organe de gestion de celle-ci est consulté. De plus, les gestionnaires de RN sont invités à participer aux commissions cultures marines quand les projets concernent l'augmentation ou la diminution du DPM concédé, le réaménagement de zones de cultures marines ou la modification des schémas des structures des exploitations des cultures marines compris dans le périmètre d'une réserve naturelle.

A ce titre, la réserve naturelle est consultée par les DDTM de Charente-Maritime et Vendée au titre des enquêtes administratives et les commissions « cultures marines ».

Pour l'action LIFE consacrée à la restauration de vasières (A1, C1, D1), les concessions faisant encore l'objet d'AOT sur les secteurs d'intervention prévus ont été dénoncées.

SP8 – Participer aux évaluations d'incidence des activités anthropiques dans le site NATURA 2000

Priorité 3	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	2 j / an	0 j	RNN	Fct
<p>Le dispositif d'évaluation des incidences Natura 2000 repose sur un système de listes d'activités susceptibles d'avoir un impact significatif sur un site Natura 2000. Ces listes énumèrent les "documents de planification, programmes ou projets d'activités, de travaux, d'aménagements, d'installation, de manifestations ou d'interventions dans le milieu naturel" soumis à évaluation des incidences Natura 2000. Il existe une liste nationale et des listes locales d'activités encadrées.</p> <p>Les gestionnaires ont été sollicités une fois cette année dans le cadre d'une course de yole souhaitant débarquer à la Pointe de l'Aiguillon.</p>															

SP10 – Participer aux plans de contrôle départementaux															
Priorité 3	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	1 j / an	2 j	RNN	Fct
<p>La réserve est informée de la mise en œuvre des plans de contrôle et est régulièrement sollicité pour faire remonter des besoins. Aucune participation aux réunions cette année. La prise en compte des besoins et remontées d'information concernant la réserve à cette instance se fait via le chef des SD85 et 17.</p>															

5. *Intervention sur le patrimoine naturel (IP, CI)*

CI1 – Entretien des passages agricoles et voie d'accès

Priorité 3	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	3 j / an	2 j	RNN	Fct

En 2018, les passages de la bosse et charron ont été restaurés.



Restauration de passages à Champagné-les-Marais et Charron

CI2 – Gérer le balisage réglementaire de la RN

Priorité 1	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	3 j / an	1 j	RNN	Fct

Cette année, le panneau réglementaire de la pointe de l'Aiguillon a été remis en place.

IP1 – Permettre le nettoyage des concessions conchylicoles abandonnées

Priorité 3	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	5 j / an	15 j	RNN	Fct

Action LIFE

Dans le cadre du LIFE, des expérimentations de nettoyage de crassats sur les anciennes concessions conchylicoles sont prévus sur 3 secteurs de la baie de l'Aiguillon. Les travaux ont débuté en septembre 2019 avec l'entreprise Trézence TP.

L'arrêté inter préfectoral autorisant cette action a été publié le 28 décembre 2018.

Le premier secteur est celui situé à la Pointe de l'Aiguillon. Le travail se réalise à marée basse à l'aide d'une pelleuse amphibie munie d'un broyeur. Les anciennes tables sont triées et ramenées à terre pour être recyclées.

Une réunion de chantier hebdomadaire est instaurée.



IP2 – Surveiller l'application du cahier des charges (mesures en MAE notamment) des zones exploitées par les agriculteurs (fauche et pâturage sur digues et prés salés)

Priorité 1	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	15 j / an	15 j	RNN	Fct

Secteurs fauchés



Figure 2 : Délimitation des zones de fauche en 2019

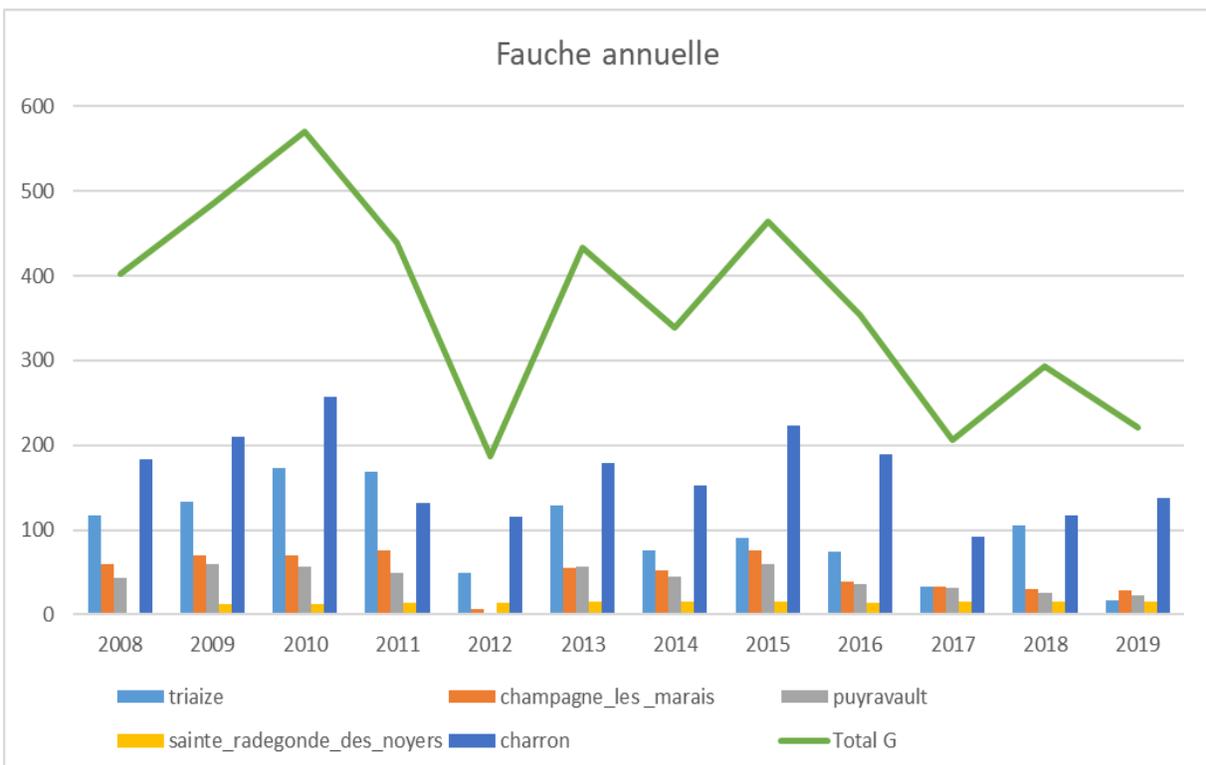


Figure 3 : Evolution de surfaces fauchées en Ha

IP3 – Lutter contre l'installation des espèces invasives ou envahissantes et/ou limiter leur expansion

Priorité 1	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	10 j / an	6 j	RNN	Fct

La réserve a encadré cette année un stage en Master 2 (Théo Duprat), en lien avec Laurent Godet, Directeur de recherche au CNRS de Nantes, pour mieux comprendre l'évolution de la spartine anglaise (*spartina anglica*) en baie de l'Aiguillon. Son travail représente une analyse intermédiaire de la problématique et ne fera pas l'objet d'une publication en 2019.

IP4 – Nettoyer les déchets et les infrastructures abandonnées (pontons,...)

Priorité 1	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	5 j / an	3 j	RNN	Fct

Le personnel de la Réserve aide de l'association ALIGATORE a réalisé 3 journées de ramassage de déchets. Une journée a été également consacrée au ramassage des boues sur Charon. 3 tonnes ont été récoltées.



IP7 – Assurer la maintenance de la protection de dunes de la pointe de l'Aiguillon

Priorité 1	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	4 j / an	10 j	RNN	Fct

Action LIFE

Le LIFE Baie de l'Aiguillon prévoit de renforcer les aménagements de canalisation du public, afin de préserver les habitats dunaires du piétinement et fixer le sable. Pour cela, les travaux initiés comprennent la pose de ganivelle et de fils lisse, le retrait d'une partie des blocs bétons et l'abattage de peupliers d'un ancien camping plantés sur la dune.



Pointe de l'Aiguillon avant travaux



Pointe de l'Aiguillon pendant travaux



Pose de ganivelles et de fils lisse

Ces travaux sont portés par le Parc Naturel Régional du Marais poitevin. L'équipe de la réserve participe aux plans d'aménagements du site ainsi qu'au suivi des travaux.

A l'automne 2019, un chantier de nettoyage (anciennes ganivelles) a été réalisé avec une équipe du service pénitentiaire d'insertion et de probation de Vendée.

IP8 – Aménager et contribuer à la gestion des milieux favorables aux espèces de zones humides (Prée Mizottière, zone de prélèvement de Xynthia...) à proximité immédiate de la baie de l'Aiguillon

Priorité 1	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											été	15 j / an	15 j	RNN	Fct

En lien avec le syndicat Mixte Vendée Sèvre Autise et l'Association Syndicale des prises de Champagné, les zones ayant fait l'objet d'une prise de matériaux lors de la réfection des digues et actuellement en eau ont été aménagées. Une petite digue a été créée pour isoler les cultures des zones en eau. Une pompe de relevage permet de maintenir les cultures hors d'eau tout en faisant monter le niveau dans les zones de prélèvement. Enfin, dans ces zones en eau, des îlots de nidification ont été façonnés et sont gérés conjointement avec le syndicat de marais. Cette année, seul 1 couple d'Echasse s'est reproduit sur le site.

Le site du Conservatoire des Vrillandes, proche du Curé est géré par le CREN. Un suivi, à minima lors des comptages mensuels est réalisé. Cette année, 24 couples d'avocette (au moins 40 poussins), 9 couples d'échasse blanche, 7 couples de Sterne pierregarin (au moins 3 poussins), 1 couples de canard souchet (6 poussins), 4 couples de chevalier gambette, 6 couples de petit gravelots (au moins 6 poussins) se sont reproduits sur le site.

IP9– Permettre le nettoyage des chardons

Priorité 2	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	?	2 j		Fct

Aucun traitement chimique des chardons n'a eu lieu cette année.

Un travail a été réalisé cette année avec le Syndicat Mixte du Lay pour envisager la mise en place d'un pâturage sur les digues du secteur de Triaize. La réflexion va se poursuivre en 2020.

Les digues de Champagné-les-Marais et de Triaize ont été fauchées à partir du 3 juin 2019, les digues de la partie Charentais n'ont pas été broyées cette année.

**6. *Connaissance et suivi continu
du patrimoine naturel (CS)***

CS1 – Poursuivre l'inventaire de la faune benthique et assurer le suivi annuel de la qualité des peuplements benthiques pour contribuer à l'évaluation des habitats littoraux - RNF															
Priorité 2	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	4 j / an	4j	RNN/EXT	Fct

Ce suivi RNF a été réalisé fin 2018.

CS2– Cartographier les groupements phytosociologiques du pré salé (carte de végétation) et des dunes															
Priorité 1	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	0 j / an	0 j	RNN/EXT	Fct

Le travail a été réalisé en 2018. Une réflexion sur la cartographie des prés salés par télédétection est en cours à l'échelle du Parc Marin. Au regard des travaux réalisés, la baie de l'Aiguillon doit permettre d'étalonner le modèle en 2020.

CS3 - Suivre l'évolution comparée des habitats en zone exploitée et non exploitée															
Priorité 1	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	15 j / an	0 j	RNN/EXT	Fct

Sylvain Haie réalise tous les ans un référencement cartographique des surfaces agricoles réellement fauchées, le temps relatif à ce suivi est intégré à l'opération IP2.

Après 10 ans de suivi des zones de fauche (2008-2018) il est envisagé de réaliser un bilan de l'impact de la gestion sur les prés salés (analyses spatiales).

CS7 – Assurer le comptage mensuel des oiseaux d'eau															
Priorité 1	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	48 j / an	48 j	RN, ONCFS, FDC85, LPO	Fct/Ext

L'opération CS7 est intégrée à l'Observatoire du Patrimoine Naturel du Marais poitevin et alimente l'Observatoire du Patrimoine Naturel Littoral de RNF-AFB (volet limicoles) et Wetland International.

Tous les comptages mensuels sont réalisés par le personnel de la réserve avec l'aide des services départementaux 85 et 17, de l'unité avifaune migratrice de l'ONCFS et de la fédération des chasseurs 85. Il faut noter que ce comptage est réalisé de manière simultanée avec les autres sites d'importance du Marais poitevin. La synthèse mensuelle pour tous les sites est réalisée par Régis Gallais.

Les résultats des comptages présentés ci-dessous intègrent l'éco-complexe de la baie de l'Aiguillon soit les sites de la baie de l'Aiguillon, de la pointe d'Arçay et des acquisitions du Conservatoire du littoral : au Curé et à la Prée Mizottière (ces deux sites étant des reposoirs de marée haute pour de nombreux oiseaux d'eau).

LES ANATIDES

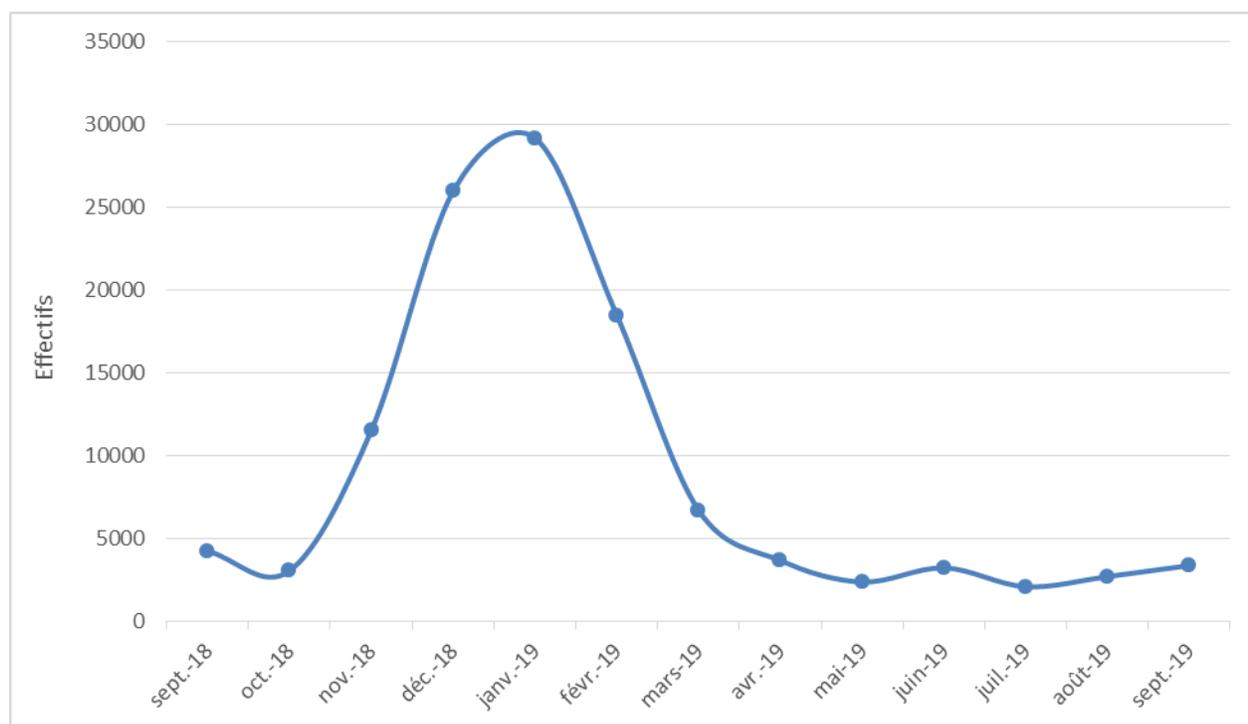


Figure 4 : Evolution mensuelle des effectifs d'anatidés sur la baie de l'Aiguillon / pointe d'Arçay

Les effectifs d'anatidés (Figure 4) progressent rapidement à partir d'octobre pour atteindre près de 30 000 individus en janvier 2019. A partir de février, les effectifs diminuent très rapidement.

L'éco-complexe « baie de l'Aiguillon – pointe d'Arçay » est un site d'importance internationale pour de nombreuses espèces d'anatidés (Tableau 3). Cependant pour janvier 2019 les informations ne sont pas encore disponibles.

Tableau 3: Espèces d'anatidés d'importance internationale observées sur la baie de l'Aiguillon – pointe d'Arçay à la mi-janvier de 2015 à 2019.

Comptage mi-janvier	Seuil WI*	janv-19	janv-18	janv-17	janv-16	janv-15	Rang 2018
Tadorne de Belon	2500	12944	10511	11954	7779	5914	1
Canard siffleur	14000	104	3430	3090	2842	4202	3
Sarcelle d'hiver	5000	2222	2918	2600	3399	7186	10
Canard colvert	53000	7960	6420	4726	6963	9637	4
Canard pilet	600	890	2783	993	1951	2946	1
Canard souchet	5200	145	154	40	339	496	>10
Oie cendrée	9600	945	399	1523	2308	2363	8
Bernache cravant	2100	3985	5921	6422	5981	9727	8

* : Seuil WI 2018 in Gaudard C., Quintenne G., Dupuy J. (2018) Comptage des Oiseaux d'eau à la mi-janvier en France. Résultats 2018 du comptage Wetlands International. LPO BirdLife France - Service Connaissance, Wetlands International, Ministère de la Transition écologique et solidaire. pp. 24, et Annexes pp. 104, Rochefort.

LES LIMICOLES

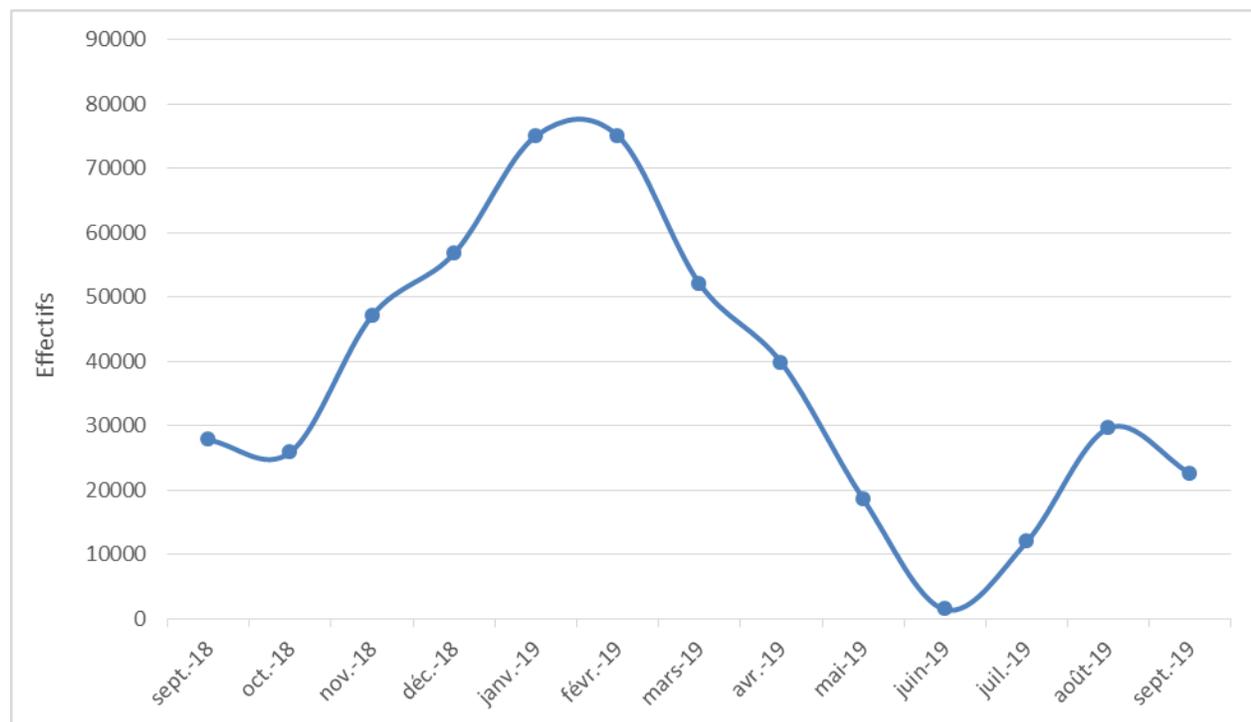


Figure 5 : Evolution mensuelle des effectifs de limicoles sur la baie de l'Aiguillon / pointe d'Arçay

Les effectifs de limicoles (Figure 5) sont variables entre septembre 2018 et septembre 2019 avec plus de plus de 75 000 oiseaux en janvier 2019 et à peine 2 000 en juin 2019.

L'éco-complexe « baie de l'Aiguillon – pointe d'Arçay » est un site d'importance internationale pour de nombreuses espèces de limicoles (Tableau 4). Cependant pour janvier 2019 les informations ne sont pas encore disponibles.

Tableau 4 : Espèces de limicole d'importance internationale observées sur la baie de l'Aiguillon – pointe d'Arçay à la mi-janvier de 2015 à 2019.

Comptage mi-janvier	Seuil WI*	janv-19	janv-18	janv-17	janv-16	janv-15	Rang 2018
Avocette élégante	940	8607	8111	7928	10018	19080	1
Pluvier argenté	2000	4878	2310	1717	2820	4170	4
Grand Gravelot	540	118	26	10	104	39	>10
Barge à queue noire (isl)	1100	5920	5981	7326	10490	5865	2
Barge rousse	1500	1677	1275	2094	2010	3044	2
Courlis cendré	7600	971	882	1548	903	1399	>10
Chevalier gambette	1800	630	335	414	173	251	5
Bécasseau maubèche (isl)	5300	13180	10260	11640	6200	8250	1
Bécasseau variable	13300	30720	27156	31415	31473	26440	4

* : Seuil WI 2018 in Gaudard C., Quaintenne G., Dupuy J. (2018) Comptage des Oiseaux d'eau à la mi-janvier en France. Résultats 2018 du comptage Wetlands International. LPO BirdLife France - Service Connaissance, Wetlands International, Ministère de la Transition écologique et solidaire. pp. 24, et Annexes pp. 104, Rochefort.

CS8 – Suivre l'évolution de la végétation des digues

Priorité 1	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	4 j / an	2 j	RNN/CA85	Fct

Cette action a été réalisée. Plusieurs faits peuvent être notés à ce stade.

- Les digues de Champagné-les-Marais et de Triaize ont été fauchées à partir du 3 juin 2019,
- La digue de Saint Michel a été broyée les 20 et 21 juin 2019
- La digue du petit Rocher a été pâturée.
- Les digues de la Prée Mizottière ont été pâturées et sont correctement enherbées et entretenues.
- les digues de la partie Charentais n'ont pas été broyées cette année.

CS9 – Assurer les suivis écologiques nécessaires à évaluer les mutations écologiques dans les zones de prélèvement faisant l'objet de programmes environnementaux

Priorité 3	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	10 j / an	9 j	RNN	Fct

Le comptage des oiseaux d'eau est assuré sur ces zones en même temps que le comptage mensuel de la réserve naturelle. De plus, ces zones font l'objet d'un suivi de la nidification des limicoles au printemps (notamment Avocette élégante, Echasse blanche, Vanneau huppé, Chevalier gambette, etc.) et des passereaux.

Un suivi « batracien » a été réalisé en mars et mai 2019. Ce suivi, réalisé par Jacques Marquis, relève la présence parfois importante de Rainette méridionale et de Pélodyte ponctué.

CS10 – Suivre la salinité

Priorité 1	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	5 j / an	20 j	RNN	Fct

Action LIFE

Les dix sondes STPS sont opérationnelles depuis janvier 2017. Elles permettent les mesures en continues de température, salinité et pression au niveau du Chenal Vieux, du Canal de Luçon, du Canal du Curé, de la Sèvre Niortaise et du Lay.

Le personnel de la réserve s'occupe de la rotation mensuelle des sondes et de la transmission des données à l'IFREMER. La mission d'acquisition de données par l'IFREMER s'est terminée en janvier 2019 dans le cadre du LIFE. La Réserve poursuit la relève de ces sondes et met à disposition les données (site internet notamment).



Changement des sondes de la Sèvre (bouée d'eau saine et Pont du Brault)

CS11 – Suivre la qualité de l'eau															
Priorité 1	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	5 j / an	10 j	RNN, ONCFS	Fct
Action LIFE															
<p>De février 2017 à janvier 2019, les mesures hydrologiques ont été réalisées tous les 15 jours à marée basse sur les cinq émissaires principaux du bassin versant (Chenal vieux, Canal de Luçon, Canal du Curé, Sèvre Niortaise, et Lay) et à marée haute sur trois points côtiers (bouées Sèvre et Lay et filière) par le Laboratoire de l'environnement et de l'alimentation de la Vendée.</p> <p>Ces mesures <i>in situ</i> sont conjointes aux mesures quantitatives de débit aux cinq exutoires sélectionnés (Le Lay (fleuve), Chenal Vieux, Pointe aux Herbes, Sèvre (fleuve) et Le Curé).</p> <p>Les principaux paramètres mesurés sont : la température, la salinité, l'oxygène dissous, le carbone dissous et particulaire, l'azote dissous et particulaire, le phosphore dissous et particulaire, les nitrates et phosphates, le pH et l'alcalinité de l'eau. Des mesures phytosanitaires ont été réalisées d'août 2017 à janvier 2019.</p> <p>L'étude sur la qualité de l'eau en baie de l'Aiguillon a fait l'objet de deux lettres d'informations : https://life.reserve-baie-aiguillon.fr/2017/07/21/chroniques-estuariennes-lettre-dinfo-life-baie-de-laiquillon/</p> <p><i>N.B. Le temps de travail correspondant à cette action comprend les sorties en bateau et intègre donc du temps de travail du SD85 et BMI 17.</i></p>															

CS12 – Suivre les débits															
Priorité 1	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	5 j / an	5 j	EPMP/RNN	Fct
<p>L'ONCFS (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage), en tant que bénéficiaire associé du LIFE porte le volet qualitatif, l'EPMP (Etablissement Public du Marais poitevin) porte le volet quantitatif. L'IFREMER assure un rôle d'assistant à maîtrise d'ouvrage, chargé du volet scientifique. Une convention cadre fixe le rôle de chacun.</p> <p>Les sondes de mesures de débit ont donc été acquises et mises en service en mars 2017 sur le Lay et sur la Sèvre niortaise par l'Etablissement Public du Marais poitevin. L'équipe de la réserve naturelle assure un contrôle de surveillance des dispositifs en place.</p> <p>Il faut noter que l'ensemble des actions qui concernent le suivi de l'eau (CS10 à CS12) a fait l'objet d'un courrier de soutien de la part de l'Agence des Aires Marines Protégées, gestionnaire du Parc Naturel Marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des pertuis, adressée à la Commission Européenne chargée d'évaluer les programmes LIFE.</p>															

CS13 – Suivi de la progression sédimentaire															
Priorité 1	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	10 j / an	2 j	RNN	Fct
Action LIFE															
<p>Ce suivi est inclus dans l'action LIFE 'crassat' A1, C1, D1. Il s'agit de MNT réalisé à différentes périodes afin d'appréhender l'évolution sédimentaire de la baie.</p> <p>Des premiers éléments ont été présentés sur la chronique estuarienne LIFE n°6 https://life.reserve-baie-aiguillon.fr/2017/07/21/chroniques-estuariennes-lettre-dinfo-life-baie-de-laiquillon/</p>															

CS14 – Suivre photographiquement le paysage															
Priorité 2	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	2 j / an	0 j	RNN	Fct
Cette action n'a pas été réalisée.															

CS15 – Evaluer quantitativement (ou semi quantitativement) la répartition spatiale de l'œnanthe de Foucaud															
Priorité 1	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	2 j / an	0 j	RNN	Fct
Cette action n'a pas été réalisée. Un protocole standardisé de suivi devrait être mis en place.															

CS16 – Suivre les populations de micro mammifères															
Priorité 2	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	15 j / an	0 j	RNN	Fct
Cette action n'a pas été réalisée.															

CS17 – Inventorier les oiseaux nicheurs															
Priorité 2	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	20 j / an	20 j	RNN	Fct

Suivi des passereaux nicheurs

En 2018, le protocole de suivi des passereaux nicheurs en baie de l'Aiguillon a été standardisé afin d'optimiser le temps de suivi et de rendre le suivi plus facilement reproductible par une tierce personne. Il a été mis en œuvre au printemps 2019.

Le but de ce suivi est d'évaluer les tendances des populations de passereaux nicheurs sur le long terme (10 ans) et de caractériser les habitats à enjeux pour les principales espèces.

Le protocole consiste à réaliser 2 fois par an des points d'écoute de 5min et de reporter l'ensemble des mâles chanteurs sur un rayon de 150m. L'observateur note également pour chaque observation différents paramètres : nébulosité (en %), la force et la direction du vent (anémomètre km/h). Deux passages sont réalisés début avril et mi-mai au lever du soleil.

Cette année, un suivi de la Gorge bleue à miroir blanc a été réalisé dans le cadre de l'Observatoire du Patrimoine Naturel du Marais poitevin (2 passages). Le précédent avait été réalisé en 2008.

Suivi de la Rousserole turdoïde

Un passage réalisé le 24 mai 2019 a permis de contacter 3 chanteurs sur la sèvre niortaise (1 proche des Enfrenaux, 1 proche de l'ancien pot du Brault, 1 en aval du pont du Brault côté 17)

Suivi du Gravelot à collier interrompu

En 2019, 9 pontes de Gravelot à collier interrompu ont été localisées entre le 22 avril et le 21 juin. Sur ces 9 pontes, 2 sont considérées comme des secondes tentatives de reproduction. La tempête début juin ne semble pas avoir eu d'impact trop important sur les couples, puisque des jeunes poussins ont été observés quelques jours après la tempête, indiquant des succès d'éclosion. De plus, les nids au stade œuf étaient localisés au même endroit après la tempête. Au minimum 7 juvéniles ont été observés volants fin juin.



CS18 – Suivre la migration pré-nuptiale du Courlis corlieu																
Priorité	Années											Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22						
3												Annuelle	20 j / an	0 j	RNN	Fct

Cette action n'a pas été réalisée.

CS19 – Réaliser un suivi des populations de rapaces hivernants																
Priorité	Années											Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22						
3												Annuelle	2 j / an	0 j	RNN	Fct

Cette action n'a pas été réalisée.

CS21 – Suivre la répartition des Oies cendrées et de leur impact																
Priorité	Années											Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22						
2												Annuelle	18 j / an	0 j	RNN	Fct

Cette action réalisée en 2016-2017 ne sera pas reconduite en 2018-2019.

CS22 – Réaliser le Butterfly Monitoring Scheme (BMS) - RNF

Priorité 3	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	20 j / an	0 j	RNN	Fct

Cette action n'a pas été réalisée.

CS23 – Assurer le programme STOC - EPS

Priorité 3	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Avr/août	2 j / an	2 j	RNN	Fct

Action réalisée. Les points STOC-EPS ont été intégrés au protocole standardisé de suivi des passereaux nicheurs en baie de l'Aiguillon.

CS24 – Assurer le programme « prairie de fauche » de l'ONCFS

Priorité 2	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Avr/juin	2 j / an	2 j	RNN	Fct

Cette action a été réalisée en 2019. Les points concernés sont réalisés dans le cadre du STOC-EPS sur Triaize.

CS27 – Assurer un ILA « orthoptères »

Priorité 3	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Juillet/sept.	10 j / an	0 j	RNN	Fct

Ce suivi n'a pas été mis en œuvre cette année.

CS31 – Concevoir un protocole de suivi des populations de batraciens et de reptiles

Priorité 3	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Avril/août	4 j / an	6 j	RNN	Fct

En 2019, le protocole standardisé de suivi de la présence des différentes espèces de batraciens par mailles de 100m sur la Prée Mizottière et les zones de prélèvement en Vendée (Champagné-les-marais, Saint Michel-en-l'Herm) a été poursuivi.

CS34 – Assurer le suivi annuel de la qualité des peuplements benthiques pour contribuer à l'évaluation des habitats littoraux - RNF

Priorité 3	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	4 j / an	5 j	RNN	Fct

Le suivi a été réalisé sur 5 stations définies par le protocole (pointe de l'Aiguillon, la Bosse, Charron, Esnandes nord et Esnandes sud).

7. *Les activités de recherche (PR)*

PR3 – Evaluer la dynamique sédimentaire et son impact sur la production primaire benthique

Priorité 3	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											annuel	5 j / an	0 j	RNN	Fct

Action LIFE

L'étude de la production primaire consiste à évaluer la capacité d'un système à transformer une énergie externe (lumière et substances chimiques) en composés organiques qui serviront à alimenter les niveaux trophiques supérieurs. C'est donc la base de la chaîne trophique de l'anse de l'Aiguillon. Les travaux réalisés par DEGRE (2004), QUINTAINNE (2010), VIAIN (2011), ROBIN (2012) ont pu traiter en partie de cette thématique et notamment des capacités trophiques en lien avec les populations d'oiseaux.

Néanmoins, un traitement plus fondamental de l'anse de l'Aiguillon peut être abordé quant aux processus physico-chimiques en cours. Cette opération est directement rattachée à l'action LIFE « suivre de la qualité de l'eau » en partenariat avec l'IFREMER notamment via l'analyse des flux de carbone.

PR4 – Evaluer la capacité du Marais poitevin comme zone de gagnage pour les anatidés

Priorité 3	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Nov/fév	/	470 j	RNN	Fct

Action LIFE

Dans le cadre du LIFE Baie de l'Aiguillon, une étude sur l'utilisation de la baie et des prairies humides périphériques par les canards hivernants a été entreprise. Cette étude vise notamment à améliorer les connaissances quant à l'utilisation fonctionnelle des zones de gagnages (alimentation) et de remises (repos) par les anatidés hivernants.

L'étude se divise en 3 axes :

Première question : quelles sont les zones d'alimentation les plus intéressantes pour les anatidés granivores ?

Les trois campagnes de terrain ont été réalisées (hiver 2016/2017, 2017/2018 et 2018/2019). Il s'agit de prélever 270 échantillons par site à 3 reprises chaque hiver afin de déterminer le nombre de graine de chaque espèce présente et ainsi évaluer l'évolution du stock de graines disponible dans le temps.

Les prélèvements des trois années ont tous été tamisés.

L'analyse des graines des secteurs prairiaux (Prée mizottière – Champagné-les-Marais et Lairoux) ont été analysés par François Cavalo (spécialiste de Camargue).

L'analyse des graines a été réalisée par l'équipe de la réserve (stagiaires et salariés) pour le site de Champagné-les-marais (2016-2017 et 2017-2018) et le site de Charron pour 2016-2017. A ce stade, il reste environ 2700 boîtes de pétrie à analyser.

Maud Lardon est intervenue en CDD 1.5 mois pour terminer le tamisage.

Mélissa Fleury (stagiaire M1) et Baptiste Brunet (stagiaire IUT) ont analysé ces premiers jeux de données. Il semblerait que l'effet 'année' est plus d'importance que le facteur 'saison'.

Deuxième question : que mangent les canards ?

Au cours des trois années, les chasseurs ont fourni 150 gésiers/jabots de différentes espèces d'anatidés granivores. L'ensemble des gésiers et jabots ont été analysés par Emmanuel Joyeux.

Premiers résultats :

Espèce	Lieu de prélèvement	Saison 2016/2017	Saison 2017/2018	Saison 2018/2019	Total général
ANAACU	CHARRON (17)		6		6
	CHARRON (17) - les Grandes Mizottes			5	5
	LA TRANCHE-SUR-MER (85)	1			1
Total ANAACU		1	6	5	12
ANACLY	CHARRON (17) - les Grandes Mizottes			10	10
	LA TRANCHE-SUR-MER (85)	7		1	8
	TRIAIZE (85) - Wagons	1			1
Total ANACLY		8		11	19
ANACRE	CHARRON (17) - les Grandes Mizottes			12	12
	ESNANDES (17) - Curé		6		6
	GRUE (85)	1			1
	LA TRANCHE-SUR-MER (85)	28	2	5	35
	MOREILLES - La Chevrotière	7			7
	TRIAIZE (85) - Cabane Verte	7	8		15
	TRIAIZE (85) - La Duranderie	1			1
	TRIAIZE (85) - Le Bourdeau		1		1
	TRIAIZE (85) - Les relais	3	3		6
TRIAIZE (85) - Wagons	5			5	
Total ANACRE	52	20	17	89	
ANAERA	LA TRANCHE-SUR-MER (85)	1			1
	TRIAIZE (85) - Wagons	1			1
Total ANAERA	2			2	
ANAHOS	CHARRON (17) - les Grandes Mizottes			8	8
	ESNANDES (17) - Curé		2		2
	GRUE (85)		3		3
	PUYRAVAULT (85) - La bosse		1		1
	TRIAIZE (85) - Cabane Verte		3		3
	TRIAIZE (85) - La Duranderie	1			1
	TRIAIZE (85) - Les relais		1		1
	TRIAIZE (85) - Les wagons		1		1
TRIAIZE (85) - Wagons	2			2	
Total ANAHOS	3	11	8	22	
ANAPEN	LA TRANCHE-SUR-MER (85)	1		2	3
	PUYRAVAULT (85) - La bosse		1		1
	TRIAIZE (85) - Les relais	1			1
	TRIAIZE (85) - Wagons	1			1
Total ANAPEN	3	1	2	6	
Total général	69	38	43	150	

Tableau 5 : Nombre de gésiers analysés par saison et par espèce

ANAACU = Canard pilet
 ANACLY = Canard souchet
 ANACRE = Sarcelle d'hiver
 ANAERA = Canard chipeau
 ANAHOS = Canard colvert
 ANAPEN = Canard siffleur

L'analyse des gésiers et jabots des Sarcelles d'hiver tuées dans le secteur de la Tranche-sur-Mer, Moreilles et Triaize (tonnes et prairies) montrent une végétation typique des tonnes de chasse et prairies humides (*Persicaria hydropiper*, *Eleocharis palustris*, *Carex vulpina*...). L'analyse des gésiers et jabots des canards tués en pourtour de la baie de l'Aiguillon (Triaize) ont mis en évidence une consommation majoritaire de graines de soude (*Suaeda maritima*), principalement chez le Canard colvert, et de salicorne (*Salicornia sp*), principalement chez la Sarcelle d'hiver, soit des plantes halophiles caractéristiques des habitats de prés salés.

Troisième question : où vont-ils manger ?

Pour l'hiver 2018/2019, les captures ont eu lieu sur le site de la Prée Mizottière à l'aide de plusieurs matoles et de deux grande nasse, les terrains du petit Rocher (matoles) et les mizottes de Champagné-les-Marais (Matoles).

Depuis 2016, 53 oiseaux ont été équipés, 46 émetteurs ont permis de recueillir de données valides (les systèmes UHF rendent la récupération de données, aléatoire). **Les données sont en cours d'analyse.**

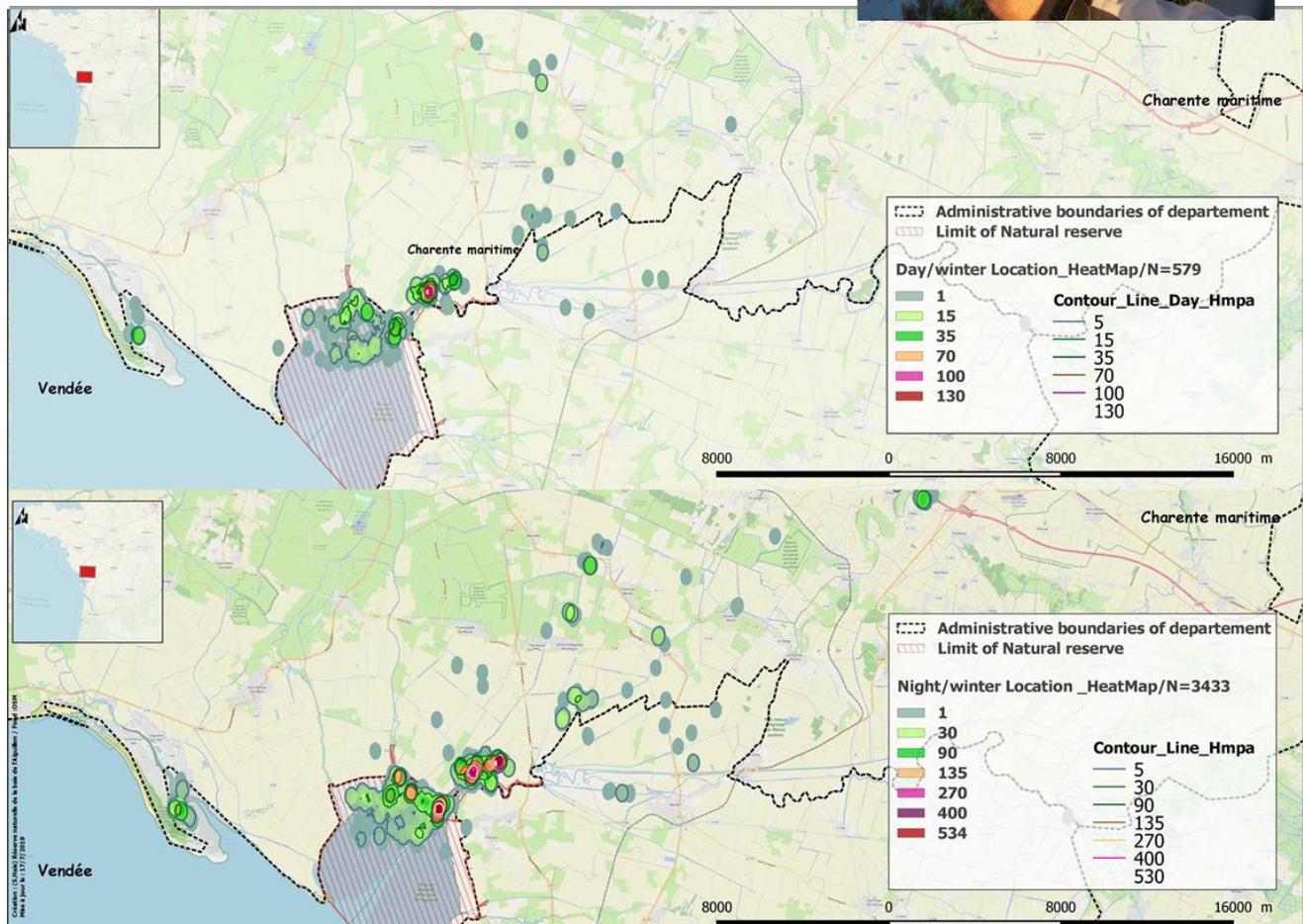


Figure 7 : Distribution des canards colverts équipés dans le cadre du LIFE en fonction du jour et de la nuit

N.B : Le temps consacré à cette action comprend le temps effectué des agents du SD85.

PR5 – Poursuivre le programme de recherche sur les régimes alimentaires et comportements des limicoles sur la vasière

Priorité 3	Années										Période	Temps prévu	Temps réalisé	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22					
											Annuelle	15 j / an	2 j	RNN/Liens	A évaluer
<p>En janvier 2019, la 16^{eme} campagne d'échantillonnage de la macrofaune benthique a été réalisée dans les Pertuis Charentais et Breton. Celle-ci a pour but d'étudier l'état quantitatif et qualitatif du stock de proies disponibles pour les limicoles hivernants et s'inscrit dans une collaboration entre les Réserves Naturelles de la Baie de l'Aiguillon et de Moëze-Oléron et l'Unité Mixte de Recherche LIENSs (Littoral Environnement et Sociétés – Université de La Rochelle –CNRS). En 2018, cette étude a fait l'objet d'une synthèse par Jérôme Jourde : « Macrofaune & habitats benthiques associés des réserves naturelles nationales des pertuis charentais. Synthèse des suivis bio sédimentaires 2014-2016 – approche stationnelle ».</p> <p>Afin de bénéficier d'une série de données permettant d'analyser les variations à long terme et de mieux mesurer les fluctuations des capacités d'accueil des sites étudiés pour les limicoles, il est envisagé de poursuivre ce suivi.</p>															

Les budgets réalisés 2018, provisoire 2019 et prévisionnel 2020 sont présentés en annexe 5 (LPO) et 6 (ONCFS).

Conclusion et perspectives

Le programme LIFE Baie de l'Aiguillon se poursuit jusqu'en 2020. Une prolongation de 12 à 18 mois va être demandée par le PNR. Ces opérations, inscrites au plan de gestion mobilisent de façon conséquente le personnel de la réserve (notamment l'action PR4 – Evaluer la capacité du Marais poitevin comme zone de gagnage pour les anatidés). Les autres suivis inscrits au plan de gestion devront être poursuivis également.

Un des objectifs du LIFE est de valoriser toutes les données acquises au cours de ces 5 années. Un travail de saisie et d'uniformisation des bases de données est à réaliser avant le prochain plan de gestion. Il est également important de consacrer du temps à la valorisation des données acquises depuis de nombreuses années sur les suivis de la réserve naturelle (caractérisation de la fonction de nourricerie des prés salés, valorisation des données de cartographie de la Spartine anglaise, suivi des passereaux nicheurs...).

Annexe 1 : Bilan des opérations réalisées par priorité en 2019

	Opérations de priorité 1	Opérations de priorité 2	Opérations de priorité 3	TOTAL
Nb de jours prévus en 2019	305,5	186	192	683,5
Nb de jours réalisés en 2019	328,5	144	550,5	1023

Annexe 2 : Opérations du plan de gestion exécutées en 2019

Code OPE	Résumé de l'opération	Priorité	Temps prévue en 2019	Temps passé
CI2	Gérer le balisage réglementaire de la RN	1	3	1
CS10	Suivre la salinité	1	5	20
CS11	Suivre la qualité des eaux	1	5	10
CS13	Suivre la progression de la sédimentation	1	10	2
CS15	Evaluer quantitativement (ou semi quantitativement) la répartition spatiale de l'Oenanthe de Foucaud	1	4	0
CS23	Assurer le programme STOC EPS	1	2	2
CS3	Suivre l'évolution comparée des habitats en zone exploitée et non exploitée	1	15	0
CS4	Mesurer l'intérêt des prés salés et l'impact des mesures de gestion sur les nourricerie de poissons	1	15	
CS5	Suivre la végétation (structure, composition) des prés salés, des dunes et des roselières	1	4	
CS7	Assurer le comptage mensuel des Oiseaux d'eau	1	48	48
CS8	Suivre l'évolution de la végétation des digues	1	4	2
IP1	Permettre le nettoyage des concessions conchylicoles abandonnées	1	5	15
IP2	Surveiller l'application du cahier des charges (mesures en MAE notamment) des zones exploitées par les agriculteurs (fauche et pâturage sur digues et prés salés)	1	15	15
IP3	Lutter contre l'installation des espèces invasives ou envahissantes et/ou limiter leur expansion	1	10	6
IP7	Assurer la maintenance de la protection des dunes de la pointe de l'Aiguillon	1	4	10
IP8	Aménager et contribuer à la gestion des milieux favorables aux espèces de zones humides (Prée Mizottière, zone de prélèvement de Xynthia...) à proximité immédiate de la baie de l'Aiguillon	1	15	15
MS1	Participer aux CLE et aux groupes de travail des SAGE du Marais Poitevin	1	4	2
MS13	Encadrement des stagiaires et vacataires	1	15	30
MS14	Formation du personnel de la réserve	1	15	68
MS2	Participer à la commission Inter-SAGE du Marais Poitevin	1	0,5	0
MS20	Assurer le suivi budgétaire des RNNs	1	20	20
MS21	Participer au conseil scientifique de la RNN	1	1	1
MS26	Rédiger du rapport annuel d'activités et de la base de données ARENA	1	10	10
MS27	Maintenir les échanges et contacts réguliers avec les CRC, les CRP et œuvrer pour que ces relations puissent à terme se muer en partenariat autour de la reconquête de la salubrité des eaux côtières	1	2	2
MS3	Suivre la convention de gestion des prés salés avec la DDTM 17 & 85	1	4	2
MS30	Participer à la définition à la mise en œuvre du plan de submersion rapide (PSR) et des programmes d'action de prévention des inondations (PAPI)	1	3	2
MS31	Participer au comité de pilotage de la Prée Mizottière	1	1	4
MS38	Assurer des interventions en colloque, séminaire	1	2	3
MS39	Participer à la rédaction d'articles scientifiques	1	10	0
MS4	Comité de pilotage « mizottes »	1	2	2

MS40	Rédiger des articles de vulgarisation	1	2	3
MS42	Participer à l'observatoire du patrimoine naturel du Marais Poitevin	1	2	1
MS5	Participer au comité de gestion du futur Parc Marin de l'estuaire de la Gironde et des Pertuis Charentais	1	2	3
MS6	Participer aux groupes techniques ou géographiques du futur Parc Marin de l'Estuaire de la Gironde et des Pertuis Charentais	1	2	0
MS7	Participer au comité de pilotage de l'APPB de la pointe de l'Aiguillon	1	1	8
MS9	Participer au COPIL MAE "Marais Poitevin"	1	3	0,5
SP3	Faire respecter la réglementation de la réserve naturelle nationale de la baie de l'Aiguillon	1	30	15
SP4	Coordonner des différents services de l'ONCFS	1	5	5
SP6	Gérer les autorisations de travaux	1	5	1
CC4	Elaborer des outils de vulgarisation scientifique à l'attention du grand public	2	5	6
CS1	Poursuivre l'inventaire de la faune benthique	2	4	4
CS12	Suivre les débits	2	5	5
CS14	Suivre photographiquement le paysage	2	2	0
CS16	Suivre les populations de micro-mammifères	2	15	0
CS17	Inventorier les oiseaux nicheurs	2	20	20
CS21	Suivre la répartition des Oies cendrées et de leur impact	2	18	0
CS24	Assurer le programme « prairie de fauche »	2	2	2
IP4	Nettoyer les déchets et les infrastructures abandonnées (pontons...)	2	5	3
IP5	Contribuer au franchissement des ouvrages hydrauliques pour l'ichtyofaune (par des dispositifs de franchissement piscicole, des manœuvres des ouvrages...)	2	2	0
IP6	Tester des zones de non fauche le long des rigoles	2	3	0
IP9	Permettre le nettoyage des chardons	2		2
MS10	Participer à l'organisation des mouillages de la Réserve Naturelle Nationale de la baie de l'Aiguillon	2	2	1
MS12	Répondre aux sollicitations des partenaires permettant de faire reconnaître / valoriser localement les capacités d'expertise de la RNN et de contribuer à la cohérence environnementale locale	2	2	8
MS15	Réunion interne LPO	2	4	4
MS16	Entretien des locaux et du matériel (selon SME)	2	20	20
MS17	Réunion interne ONCFS	2	4	6
MS25	Rechercher les financements complémentaires nécessaires aux différentes études et travaux programmés	2	5	0
MS28	Participer aux autres politiques publiques de l'eau en bordure de la baie de l'Aiguillon	2	2	3
MS32	Participer à la rédaction et à l'application du plan de gestion de la Prée Mizottière	2	10	15
MS33	Participer aux réflexions visant à établir des connexions biologiques entre la baie et le marais intérieur	2	1	0
MS34	Formaliser la co-gestion par la RNBA de la Prée Mizottière avec le Conservatoire du Littoral et réaliser les opérations afférentes (dont évaluation des effets de la restauration)	2	1	1
MS35	Participer au Forum des Aires Marines Protégées	2	4	0

MS36	Participer aux commissions et groupes de travail de Réserves Naturelles de France	2	15	6
MS43	Participer à l'observatoire « Littoral, limicoles et macrofaune benthique » de Réserves Naturelles de France	2	2	7
MS44	Mettre en place une convention avec l'EID définissant les conditions de lutte contre les moustiques	2	2	1
MS45	Préciser, si nécessaire, les limites du DPM	2	2	0
MS8	Participer aux comités de pilotage des sites naturels (RNN...) du Marais Poitevin	2	3	1
SP1	Surveiller les activités de pêche maritime	2	10	20
SP2	Adapter la réglementation maritime aux exigences d'un espace protégé	2	3	0
SP5	Assurer la police de la chasse en bordure de réserve	2	5	5
SP7	Participer à la gestion des autorisations d'exploitation des cultures marines dans la RN	2	2	4
SP8	Participer aux évaluations d'incidence des activités anthropiques dans le site NATURA 2000	2	2	0
SP9	Proposer une stratégie d'action aux parquets, la faire valider par les procureurs et la formaliser, le cas échéant, par convention entre le gestionnaire et les parquets 17&85	2	4	0
CC1	Entretien des sites d'observation ornithologique et du matériel d'information	3	5	1
CC2	Gérer le site internet et le faire évoluer techniquement	3	5	15
CC3	Etablir et mettre en œuvre une stratégie de communication	3	4	10
CC6	Participer au réseau RENET (Réseau des animateurs Nature en Marais Poitevin)	3	2	0,5
CC7	Contribuer au fonctionnement du pôle des espaces naturels du Marais Poitevin	3	2	0
CC8	Participer aux programmations des activités des OTSI locaux	3	1	1
CI1	Entretien des passages agricoles et voies d'accès	3	3	2
CI3	Mettre en place et entretenir les structures d'équipements pastoraux	3	2	0
CS18	Suivre la migration pré-nuptiale du Courlis corlieu	3	5	0
CS19	Réaliser un suivi des populations de rapaces hivernants	3	2	0
CS22	Réaliser le Butterfly Monitoring Scheme (BMS) - RNF	3	20	0
CS26	Tester et assurer le programme Halte Migratoire	3	20	0
CS27	Assurer un ILA « orthoptères »	3	10	0
CS29	Suivre les populations de moustique et l'impact des traitements	3	10	
CS31	Concevoir un protocole de suivi des populations de batraciens et de reptiles	3	4	6
CS34	Assurer le suivi annuel de la qualité des peuplements benthiques pour contribuer à l'évaluation des habitats littoraux - RNF	3	4	5
CS6	Suivre le dérangement des oiseaux d'eau	3	15	
CS9	Assurer les suivis écologiques nécessaires à évaluer les mutations écologiques dans les zones de prélèvement faisant l'objet de programmes environnementaux	3	10	9
MS11	Participer à la Commission Départementale des Sites, Nature et Paysage	3	1	0
MS29	Participer à l'application du plan de gestion – partie faune – de la réserve de la pointe d'Arçay	3	2	6

MS37	Participer aux réseaux locaux d'étude et de valorisation des zones humides	3	1	15
MS41	Assurer une synthèse des données hydrauliques	3	4	0
PA1	Réaliser des animations pédagogiques « grand public »	3	8	2
PA2	Réaliser des animations auprès des écoles locales	3	3	1
PA3	Réaliser des animations auprès d'organismes de formation aux métiers liés à l'environnement	3	10	3
PR3	Evaluer la dynamique sédimentaire et son impact sur la production primaire benthique	3	5	0
PR4	Evaluer la capacité du Marais poitevin comme zone de gagnage pour les anatidés	3		470
PR5	Poursuivre le programme de recherche sur les régimes alimentaires et comportements des limicoles sur la vasière	3	15	2
PR6	Participer aux programmes de recherche visant à la compréhension du fonctionnement de la baie de l'Aiguillon	3	15	0
SP10	Participer aux plans de contrôle départementaux	3	4	2

Du changement à la réserve naturelle nationale

Chaillé-les-Marais — La réserve de la baie de l'Aiguillon, basée à la ferme de la Prée-Mizottière, accueille deux nouveaux conservateurs. Ils étudieront la biodiversité et le fonctionnement de la baie.

Trois questions à...

Régis Gallais et Jean-Pierre Guéret, conservateurs de la réserve de la baie de l'Aiguillon.

Quels postes occupez-vous ?

Régis Gallais s'occupe de la partie vendéenne pour l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (Oncfs). Il remplace Emmanuel Joyeux qui a assuré le poste pendant plus de vingt ans.

Jean-Pierre Guéret gère la partie Charente-Maritime pour la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO). Il prend la suite de Frédéric Corre. L'équipe est également constituée de Sylvain Haie, garde technicien, et de Louise Froud, chargée de mission Life.

Qu'est ce que la réserve nationale de la baie de l'Aiguillon ?

Elle a été créée en deux temps. En 1996, pour la partie vendéenne, gérée par l'Oncfs, et en 1999, pour la partie charentaise, gérée par la LPO. Elle couvre 4 900 ha, une partie en prés-salés (environ 1 100 ha) et le reste en vasière. La baie de l'Aiguillon est bordée par neuf communes : l'Aiguillon-sur-Mer, Saint-Michel-en-l'Herm, Triaize, Champagné-les-



Les deux nouveaux conservateurs : Régis Gallais et Jean-Pierre Guéret.

CREDIT PHOTO : OUEST-FRANCE

Marais, Puyravault, Sainte-Radegonde-des-Noyers, Charron, Esnandes et Marsilly. La baie de l'Aiguillon est l'un des premiers sites français pour l'accueil des oiseaux d'eau.

Qu'elles sont les principales missions de la réserve naturelle ?

Notre travail vise à acquérir des connaissances sur la biodiversité et le fonctionnement de la baie. En ce moment, trois actions sont en cours, fi-

nancées par le programme Life (Instrument financier européen) et portées par le Parc naturel régional du marais poitevin. Nous travaillons sur l'occupation de la baie par les canards en hiver. Nous effectuons des carottages (13 000 sur trois ans). Nous tamisons la terre de chacun des prélèvements pour ne retenir que les graines dans le but d'étudier l'évolution de la ressource alimentaire du canard dans le temps.

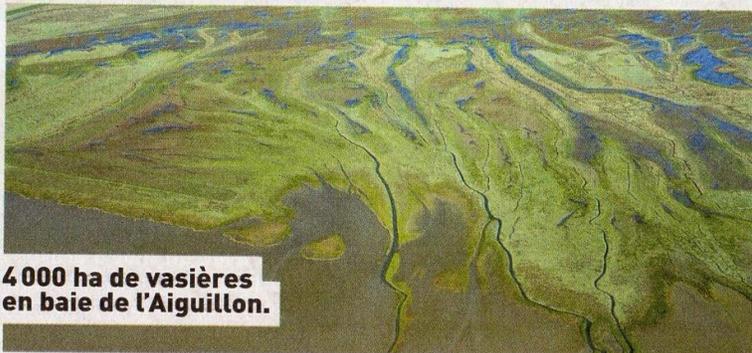
Le deuxième axe de travail con-

cerne la qualité de l'eau. Sur deux ans, tous les quinze jours et sur huit points, on fait des prélèvements pour étudier l'évolution de la salinité, de la température et de la présence de pesticide. Nous notons également la quantité d'eau en termes de débit.

La troisième opération concerne la restauration des vasières en supprimant des gisements d'huîtres sauvages japonaises qui se développent sur des anciennes concessions ostréicoles abandonnées.

ENVIRONNEMENT // RESTAURATION DES VASIÈRES DE LA BAIE DE L'AIGUILLON

VALORISER UN ESPACE REMARQUABLE



4 000 ha de vasières en baie de l'Aiguillon.

La baie de l'Aiguillon compte 5 000 hectares dont 4 000 constitués de vasières. Depuis plusieurs décennies, celles-ci ont été peu à peu recouvertes par des amas d'huîtres et d'anciennes structures conchylicoles abandonnées. Le programme de restauration des vasières, appelé Life, commence ce mois-ci. En déstructurant les gisements, en enlevant des supports (anciens pieux), l'enjeu est de mieux comprendre cette biodiversité.

Jeudi 26 septembre 2019

L'HEBDO
DE CHARENTA-MARITIME



Les espaces naturels de la Baie de l'Aiguillon remis en état

La nature sera rendue à la nature, tel est l'objectif du projet Life Baie qui vient de passer par Charron.

CHARRON

Depuis début septembre, un vaste chantier expérimental de nettoyage du fond de la baie de l'Aiguillon qui s'inscrit dans le projet Life Baie de l'Aiguillon, vient de débuter.

Objectif : enlever les restes des anciennes tables à huîtres géant encore au fond de l'eau afin de désengorger les vasières, véritables garde-manger d'un grand nombre d'espèces ornithologiques.

Drôle de spectacle qu'ont pu observer ces derniers jours les vieux loups de mer charronnais que la retraite a contraints de jeter leurs sacs à quai. Ceux-là mêmes qui dans les années 50 avaient leurs cabanes ostéocoles au Fort du Corps de Garde. Aujourd'hui toutes ont disparu. Et la profession s'est déplacée plus au sud.

Malgré tout, la trace de cette activité et flottante en son temps, est toujours visible. Pas à marée haute mais lorsque

la mer s'est retirée. Et c'est durant ces six heures de marée basse qu'une pelle mécanique installée sur une plateforme flottante cure le fond de ces crassats.

15 km
de tables à huîtres

Ces ainsi que les anciens nomment les 15 km de tables à huîtres toujours présentes dans la Baie sur une surface d'environ 400 hectares. Alors, inlassablement la machine racle les restes des huîtres sur lesquels s'en font naturellement des nouvelles. Elles seront broyées sur place à des fins de recyclage. Quant à la ferraille rouillée qui confectionnait les tables, elle est également sortie de l'eau.

Une goutte d'eau dans un océan peuplé de plusieurs cen-

taines d'hectares de vestiges ostréocoles des années 50.

« Une première expérimentation »

Pour autant, ce volet du projet Life Baie de l'Aiguillon n'a rien d'audacieux comme le précise Lok Chalgaoua, chargé de mission auprès du parc naturel régional (PNR) du Marais poitevin : « C'est une première expérimentation pour aller plus loin dans d'autres sites en Europe si le gâche est vraiment réel ».

Cette partie de la baie de l'Aiguillon se situe dans un véritable couloir, emprunté par les oiseaux migrateurs. Elle leur procure des zones de repos notamment dans les zones de marais mouillés, ainsi qu'un garde-manger conséquent dans les vasières.

Initié en 2016, le projet Life Baie de l'Aiguillon est dans sa dernière phase. Il s'achèvera à la fin de l'année. Son coût qui s'élève à 2,3 millions d'euros a été financé à hauteur de 60 % par l'Union Européenne, 11 % par le ministère de la Transition écologique et solidaire, 29 % par d'autres financeurs et bénéficiaires.

Parmi eux, le Parc naturel régional du marais poitevin, la Ligue de protection des oiseaux (LPO) et l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS). Il faudra par contre se montrer patient pour analyser les résultats qui seront présentés en octobre 2020.

Tzanié Riard

Les autres aspects du projet

Life Baie de l'Aiguillon, c'est le curage expérimental d'une petite partie des vasières de la Baie, mais pas seulement. Car l'objectif est bien de restaurer les habitats perturbés du littoral. Afin de créer de nouvelles surfaces d'habitats de vasières, dunales, et de prairies subaquatiques, prés-sables et d'améliorer la biodiversité associée. Il s'agit également de bien comprendre les interactions entre la zone humide du marais poitevin et la baie de l'Aiguillon. La restitution des connaissances acquises lors de ce projet devrait faire prendre conscience de la richesse des habitats littoraux, de leurs enjeux et des menaces associées, et ainsi favoriser une gestion à long terme de ces habitats.

bleu Charente-Maritime
Info Sports Culture Vie quotidienne

LES 45 HIRONS
925€ TTC
ESSAYEZ-LE

Actualités : Nouvel-Aquitain / Charente-Maritime / 2019 / Environnement / Des travaux pour restaurer les vasières de la baie de l'Aiguillon

Environnement

Des travaux pour restaurer les vasières de la baie de l'Aiguillon

Mardi 17 septembre 2019 à 6:05 - Par Marc Bernard, France Bleu La Rochelle, France Bleu La Rochelle



Un chantier expérimental a entamé depuis début septembre de détruire une centaine d'hectares de parcs à huîtres laissés à l'abandon dans la baie de l'Aiguillon, entre Charente-Maritime et Vendée. Le but est de recréer des vasières où les oiseaux migrateurs trouvent de la nourriture.



La pelleuse sur barge au milieu de la baie de l'Aiguillon, mardi 10 septembre. © David France - France Bleu

Charron, France

Un chantier hors norme a démarré depuis début septembre dans la réserve naturelle de la baie de l'Aiguillon. Une pelleuse, montée sur des flotteurs et des vis sans fin, parcourt la baie à marée basse pour repêcher des anciens parcs à huîtres laissés à l'abandon, parfois depuis plusieurs dizaines d'années.



« Les huîtres sauvages se développent sur ces anciens parcs à huîtres, et elles s'implantent en lieu et place de là où naturellement on devrait avoir de la vasière » - Jean-Pierre Guéret, conservateur de la réserve.

Le but est de restaurer les vasières de la baie, ces étendues découvertes à marée basse, où les oiseaux migrateurs trouvent des mollusques trévales pour se nourrir. Le développement des huîtres sur les anciennes tables abandonnées empêche les autres coquillages de se développer.

Une halte pour des dizaines de milliers d'oiseaux migrateurs

L'enjeu est d'une grande importance, parce que la baie de l'Aiguillon est l'une des principales haltes des oiseaux migrateurs en Europe : "C'est énorme", confirme Yves Verrillat, de la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) : "Il y a des dizaines de milliers de limicoles (famille d'oiseaux migrateurs qui se nourrissent en enfouissant leur bec dans le sable ou la vase) et de canards qui viennent chaque année".

« La baie de l'Aiguillon n'a pas d'équivalent, à part au Portugal ou au Mont-Saint-Michel, ensuite, il faut remonter jusqu'aux Pays-Bas ». Yves Verrillat de la LPO

En tout, 15 km de lignes de tables à huîtres parsèment le fond de la baie de l'Aiguillon. Le chantier ne permettra pas de tous les enlever. Il y en a pour une centaine d'hectares. Mais l'expérimentation doit permettre de tester cette technique, pour l'appliquer dans d'autres réserves naturelles ailleurs en Europe. L'Union européenne finance d'ailleurs une grande partie des 2 millions d'euros du projet.

Un grand nettoyage des vasières

BAIE DE L'AIGUILLON Un chantier inédit en Europe vise à enlever, entre Vendée et Charente-Maritime, les restes des concessions conchylicoles abandonnées, pour restaurer un site prisé par de nombreuses espèces animales

Frédéric Zabalza
fzabalza@sudouest.fr

Les gens du pays appellent cela un crassat. Un reste d'ancienne structure conchylicole abandonnée, des tables à huîtres principalement. Ces pieges à sédiments, où les huîtres continuent de s'accumuler, obstruent les vasières, où se nourrissent de nombreuses espèces d'oiseaux.

« La baie de l'Aiguillon, située sur un des principaux couloirs migratoires, est un énorme garde-manger, avec des zones de repos comme les prairies naturelles du Marais poitevin pas très loin », remarque Loïc Chaigneau, chargé de mission au Parc naturel régional du Marais poitevin et coordinateur du programme Life Baie de l'Aiguillon, qui comprend plusieurs volets, parmi lesquels la restauration des habitats de vasières. C'est dans ce cadre qu'une expérimentation a été lancée, entre Vendée et Charente-Maritime, afin de nettoyer 400 hectares de crassats qui « abiment » la baie, constituée de vasières (3 700 ha) et de prés-salés (1 100 ha). Un secteur

où, depuis les années 50, les concessions conchylicoles ont progressivement glissé vers l'aval. Celles qui ont été abandonnées ont servi de supports aux huîtres japonaises (magallana gigas), recouvrant peu à peu les vasières.

Un défi pour l'entreprise

La semaine dernière, les habitants de Charron ont ainsi vu arriver un drôle de radeau, sur lequel a pris place une pelle mécanique. Depuis plusieurs jours, le temps d'une marée (6 heures), elle racle la vase pour extraire les amas d'huîtres (broyées sur place) et de ferraille (transportée à La Rochelle). « Ça a un caractère expérimental. La Commission européenne a donné son accord pour financer la restauration de vasières, ce qui ne s'est jamais fait ailleurs. Comme c'est une première fois, il a fallu obtenir les autorisations, travailler avec les services de l'État, et trouver un prestataire pour faire ce travail », explique Loïc Chaigneau.

La mission a été confiée à l'entreprise Trézence TP, de Saint-Jean-d'Angély. « Pour arriver à se dépla-



La pelle mécanique nettoie les vasières depuis une plateforme flottante. PHOTO XAVIER LÉCOTY

cer sur la vase, pour pouvoir flotter, laisser la machine en pleine mer, puis mettre le broyeur, réparer les masses, ça a été compliqué. La plateforme en elle-même pèse 47 tonnes. On a travaillé quatre mois pour trouver la méthodologie », témoigne le patron, Fabien Arnaud, motivé par cette expérimentation tant au niveau du défi à relever que des intéressantes perspectives d'avenir. Pour la baie

de l'Aiguillon, l'enjeu est un « gain biologique et économique » selon Loïc Chaigneau. « Si le gain est réel, le programme sera renouvelé partout en Europe », annonce le salarié du Parc du Marais poitevin, l'une des trois structures, avec l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) et la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO), à superviser le chantier, financé par l'Union européenne et la Caisse

des dépôts et consignations (20 000 euros). Les résultats seront rendus publics lors d'un colloque, d'ores et déjà prévu le 28 octobre 2020.

SUD OUEST.fr
L'interview de Loïc Chaigneau en vidéo sur notre site.
Abonnés.

Ouest-France
Jeudi 19 septembre 2019

Des travaux pour restaurer la vasière de l'Aiguillon

La baie de L'Aiguillon-sur-Mer va être débarrassée de ses « crassats », afin de reconstituer sa vasière. Cette opération est effectuée grâce à l'aide du programme européen Life.

Le projet

C'est un endroit unique, étonnant. Un endroit d'intérêt européen voire mondial. La Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) y est particulièrement attachée, car elle abrite des milliers d'individus. C'est une zone de passage importante, voire essentielle pour les oiseaux.

Avec sa superficie de 600 000 ha, la baie de l'Aiguillon est le bassin-versant du Marais Poitevin. Elle est riche de 1 100 ha de prés-salés et de 3 700 ha de vasières.

L'abandon des concessions conchylicoles

Les activités humaines, mytiliculture, ostréiculture y ont toujours été pratiquées. Mais depuis les années 60, une crise parasitaire, a entraîné le déplacement des activités vers la mer. Les concessions qui se trouvaient plus près de la côte ont été abandonnées. Autant de pièges à sédiments. Les pieux des bouchots et les tables ostréicoles servent de support au développement de gisements sauvages d'huîtres japonaises. En 2012 Ifremer avait estimé à 3 400 tonnes cette prolifération. Autant d'agrégats qui recouvraient alors 240 hectares de vasière. Avec des conséquences comme la modification de la courantologie.

« Aujourd'hui, précise Philippe Thiévent, directeur de CDC Biodiversité, « il s'agit de restaurer une centaine d'hectares ce qui aura un impact sur 400 à 600 ha. »

Yves Verilhac, le directeur général de la Ligue pour la protection des oiseaux s'en félicite : « Ici nous sommes dans du concret. Il y a 50 000 limicoles et 30 000 anatidés



Une technologie inédite pour tenter de reconstituer la vasière de la baie de l'Aiguillon.

PHOTO : QUAST-FRANCE

qui passent par ici. C'est une haute migratoire très importante. » Et de remarquer que ce programme Life fait partie des 1 600 programmes européens qui mobilisent deux milliards d'euros pour la biodiversité.

Une expérimentation

Le coordonnateur de cette opération est le Parc naturel régional du Marais poitevin. Son Président, Pierre-Guy Perrier, rappelle qu'il s'agit d'une expérimentation. « Des travaux utiles et délicats, dont nous ne pouvons encore imaginer le résultat. En effet

des tentatives de nettoyage de ces anciennes concessions ont été faites, mais les crassats sont revenus. »

Cette fois, les chances de réussir sont meilleures. En effet, les techniques sont plus élaborées. Une pelle-teuse amphibie a été mobilisée. Deux flotteurs assurent sa stabilité. Elle permet d'arracher la ferraille des anciennes tables à huîtres. La ferraille est ramenée à terre. Quant aux huîtres, elles sont broyées. La poudre pourra servir de compost mélangé à des déchets verts, ou de matériau de rem-

blai.

Deux sites principaux sont visés par cette expérimentation La pointe de l'Aiguillon en Vendée, et Charron en Charente-Maritime. Il y a aussi un site annexe, le canal de Luçon.

Les travaux, qui ont démarré en septembre, doivent se terminer au plus tard fin 2020. Quant au budget de l'opération, il se monte à un peu moins de 529 000 €.

Thierry DUBILLOT.

Annexe 4 : Opérations du plan de gestion prévue en 2020

Code OPE	Résumé de l'opération	Priorité	Temps prévu en 2020
MS2	Participer à la commission Inter-SAGE du Marais Poitevin	1	0,5
MS21	Participer au conseil scientifique de la RNN	1	1
MS31	Participer au comité de pilotage de la Prée Mizottière	1	1
MS7	Participer au comité de pilotage de l'APPB de la pointe de l'Aiguillon	1	1
CS23	Assurer le programme STOC EPS	1	2
MS27	Maintenir les échanges et contacts réguliers avec les CRC, les CRP et œuvrer pour que ces relations puissent à terme se muer en partenariat autour de la reconquête de la salubrité des eaux côtières	1	2
MS4	Comité de pilotage « mizottes »	1	2
MS38	Assurer des interventions en colloque, séminaire	1	2
MS40	Rédiger des articles de vulgarisation	1	2
MS42	Participer à l'observatoire du patrimoine naturel du Marais Poitevin	1	2
MS5	Participer au comité de gestion du futur Parc Marin de l'estuaire de la Gironde et des Pertuis Charentais	1	2
MS6	Participer aux groupes techniques ou géographiques du futur Parc Marin de l'Estuaire de la Gironde et des Pertuis Charentais	1	2
MS9	Participer au COPIL MAE "Marais Poitevin"	1	3
MS30	Participer à la définition à la mise en œuvre du plan de submersion rapide (PSR) et des programmes d'action de prévention des inondations (PAPI)	1	3
CI2	Gérer le balisage réglementaire de la RN	1	3
CS15	Evaluer quantitativement (ou semi quantitativement) la répartition spatiale de l'Oenanthe de Foucaud	1	4
CS5	Suivre la végétation (structure, composition) des prés salés, des dunes et des roselières	1	4
CS8	Suivre l'évolution de la végétation des digues	1	4
IP7	Assurer la maintenance de la protection des dunes de la pointe de l'Aiguillon	1	4
MS1	Participer aux CLE et aux groupes de travail des SAGE du Marais Poitevin	1	4
MS3	Suivre la convention de gestion des prés salés avec la DDTM 17 & 85	1	4
CS10	Suivre la salinité	1	5
CS11	Suivre la qualité des eaux	1	5
IP1	Permettre le nettoyage des concessions conchylicoles abandonnées	1	5
SP4	Coordonner des différents services de l'ONCFS	1	5
SP6	Gérer les autorisations de travaux	1	5
IP3	Lutter contre l'installation des espèces invasives ou envahissantes et/ou limiter leur expansion	1	10
MS26	Rédiger du rapport annuel d'activités et de la base de données ARENA	1	10
MS39	Participer à la rédaction d'articles scientifiques	1	10
CS3	Suivre l'évolution comparée des habitats en zone exploitée et non exploitée	1	15
IP2	Surveiller l'application du cahier des charges (mesures en MAE notamment) des zones exploitées par les agriculteurs (fauche et pâturage sur digues et prés salés)	1	15
IP8	Aménager et contribuer à la gestion des milieux favorables aux espèces de zones humides (Prée Mizottière, zone de prélèvement de Xynthia...) à proximité immédiate de la baie de l'Aiguillon	1	15
MS13	Encadrement des stagiaires et vacataires	1	15
MS14	Formation du personnel de la réserve	1	15
MS20	Assurer le suivi budgétaire des RNNs	1	20

SP3	Faire respecter la réglementation de la réserve naturelle nationale de la baie de l'Aiguillon	1	30
CS7	Assurer le comptage mensuel des Oiseaux d'eau	1	48
MS33	Participer aux réflexions visant à établir des connexions biologiques entre la baie et le marais intérieur	2	1
MS34	Formaliser la co-gestion par la RNBA de la Prée Mizottière avec le Conservatoire du Littoral et réaliser les opérations afférentes (dont évaluation des effets de la restauration)	2	1
CS14	Suivre photographiquement le paysage	2	2
CS24	Assurer le programme « prairie de fauche »	2	2
IP5	Contribuer au franchissement des ouvrages hydrauliques pour l'ichtyofaune (par des dispositifs de franchissement piscicole, des manœuvres des ouvrages...)	2	2
MS10	Participer à l'organisation des mouillages de la Réserve Naturelle Nationale de la baie de l'Aiguillon	2	2
MS12	Répondre aux sollicitations des partenaires permettant de faire reconnaître / valoriser localement les capacités d'expertise de la RNN et de contribuer à la cohérence environnementale locale	2	2
MS44	Mettre en place une convention avec l'EID définissant les conditions de lutte contre les moustiques	2	2
MS28	Participer aux autres politiques publiques de l'eau en bordure de la baie de l'Aiguillon	2	2
MS43	Participer à l'observatoire « Littoral, limicoles et macrofaune benthique » de Réserves Naturelles de France	2	2
MS45	Préciser, si nécessaire, les limites du DPM	2	2
SP7	Participer à la gestion des autorisations d'exploitation des cultures marines dans la RN	2	2
SP8	Participer aux évaluations d'incidence des activités anthropiques dans le site NATURA 2000	2	2
IP6	Tester des zones de non fauche le long des rigoles	2	3
MS8	Participer aux comités de pilotage des sites naturels (RNN...) du Marais Poitevin	2	3
SP2	Adapter la réglementation maritime aux exigences d'un espace protégé	2	3
CS1	Poursuivre l'inventaire de la faune benthique	2	4
MS15	Réunion interne LPO	2	4
MS17	Réunion interne ONCFS	2	4
MS35	Participer au Forum des Aires Marines Protégées	2	4
SP9	Proposer une stratégie d'action aux parquets, la faire valider par les procureurs et la formaliser, le cas échéant, par convention entre le gestionnaire et les parquets 17&85	2	4
CS12	Suivre les débits	2	5
IP4	Nettoyer les déchets et les infrastructures abandonnées (pontons...)	2	5
MS25	Rechercher les financements complémentaires nécessaires aux différentes études et travaux programmés	2	5
CC4	Elaborer des outils de vulgarisation scientifique à l'attention du grand public	2	5
SP5	Assurer la police de la chasse en bordure de réserve	2	5
MS32	Participer à la rédaction et à l'application du plan de gestion de la Prée Mizottière	2	10
SP1	Surveiller les activités de pêche maritime	2	10
MS36	Participer aux commissions et groupes de travail de Réserves Naturelles de France	2	15
MS16	Entretien des locaux et du matériel (selon SME)	2	20
CS28	Suivre la population de Spartine anglaise	2	40
MS11	Participer à la Commission Départementale des Sites, Nature et Paysage	3	1
MS37	Participer aux réseaux locaux d'étude et de valorisation des zones humides	3	1
CC8	Participer aux programmations des activités des OTSI locaux	3	1
CS19	Réaliser un suivi des populations de rapaces hivernants	3	2
MS29	Participer à l'application du plan de gestion – partie faune – de la réserve de la pointe d'Arçay	3	2

CC6	Participer au réseau RENET (Réseau des Animateurs Nature en Marais Poitevin)	3	2
CC7	Contribuer au fonctionnement du pôle des espaces naturels du Marais Poitevin	3	2
CI3	Mettre en place et entretenir les structures d'équipements pastoraux	3	2
PA2	Réaliser des animations auprès des écoles locales	3	3
CI1	Entretenir les passages agricoles et voies d'accès	3	3
CS31	Concevoir un protocole de suivi des populations de batraciens et de reptiles	3	4
CS34	Assurer le suivi annuel de la qualité des peuplements benthiques pour contribuer à l'évaluation des habitats littoraux - RNF	3	4
MS41	Assurer une synthèse des données hydrauliques	3	4
CC3	Etablir et mettre en œuvre une stratégie de communication	3	4
SP10	Participer aux plans de contrôle départementaux	3	4
CS18	Suivre la migration prénuptiale du Courlis corlieu	3	5
CC1	Entretenir des sites d'observation ornithologique et du matériel d'information	3	5
CC2	Gérer le site internet et le faire évoluer techniquement	3	5
PA1	Réaliser des animations pédagogiques « grand public »	3	8
CS13	Suivre la progression de la sédimentation	3	10
CS27	Assurer un ILA « orthoptères »	3	10
CS29	Suivre les populations de moustique et l'impact des traitements	3	10
CS9	Assurer les suivis écologiques nécessaires à évaluer les mutations écologiques dans les zones de prélèvement faisant l'objet de programmes environnementaux	3	10
PA3	Réaliser des animations auprès d'organismes de formation aux métiers liés à l'environnement	3	10
EI1	Suivre la migration prénuptiale la Barge à queue noire	3	10
CS6	Suivre le dérangement des oiseaux d'eau	3	15
PR6	Participer aux programmes de recherche visant à la compréhension du fonctionnement de la baie de l'Aiguillon	3	15
CS22	Réaliser le Butterfly Monitoring Scheme (BMS) - RNF	3	20
CS26	Tester et assurer le programme Halte Migratoire	3	20

Annexe 5 : Compte-rendu du comité scientifique des réserves naturelles du sud Vendée du 17 décembre 2018

Compte-rendu du conseil scientifique des réserves du sud-Vendée

Saint-Denis-du-Payré - le 17 décembre 2018

Présents

Membres du conseil scientifique

- Baudet Joseph
- Chollet Simon
- Francesiaz Charlotte
- Godet Laurent
- Gouguet Loïc
- Guéguen Patrick
- Guitton Hermann
- Hartmann Hans
- Herbrecht Franck
- Polsenaere Pierre
- Sauriau Pierre-Guy

Conservateurs, gestionnaires

- des Touches Hugues (LPO)
- Gallais Régis (ONCFS) (à partir de 16h30)
- Gueret Jean-Pierre (LPO) (rencontre avec les membres du CS)
- Hunault Sylvain (LPO)
- Travichon Ségolène (LPO)

Administrations

- Gérard Claire (DREAL PDLL)
- Sarrazin Françoise (DREAL PDLL)

Intervenants extérieurs

- Batard Sébastien (Les pieds sur terre)
- Berchaire Didier (SMB Lay), de 9h30 à 12h30

- Eynaudi Amandine (PNM Estuaire de la Gironde – Mer des Perthuis), à partir de 14h00
- Marechal Anatole (LPO)

Invités

- Etienne Marielle (communauté de communes Sud Vendée Littoral)
- Frou Louise (LPO)
- Jouin Patrick (maire de la commune de la Faute-sur-Mer)
- Morvan Emilie (agence régionale Pays de la Loire)
- Robin Frédéric (LPO)
- Trotignon Paul (LPO)

Absents excusés

- Bertin Xavier (CS)
- Durand Daphné (CS)
- Maurouard Héloïse (DREAL NA)
- Moreau Cyril (FDC 85)
- Ricordel Mickael (ONF)

Ordre du jour

9h30 - 10h - Introduction (Laurent Godet)

- Présentation de l'ordre du jour
- Membres excusés
- Renouvellement du conseil scientifique
- Départs et arrivées des conservateurs

10h - 12h30 - RNN Saint-Denis-du-Payré

- Rapport « Modalités d'entretien du fossé principal » (Hugues des Touches & Didier Berchaire / Syndicat Mixte Bassin du Lay) 10h - 10h35 [Document transmis : « Projet Modalités entretien RN Saint Denis V5.pdf »]
- Rapport technique et financier 2013/2017 (Hugues des Touches) 10h35 - 11h [Document transmis : « Bilan technique et financier Conv de gestion Juillet

2018.pdf »]

- Étude « Diagnostic d'ancrage territorial » Présentation succincte (Anatole MARECHAL) 11h - 11h15 [Document transmis : « Ancrage RNN St Denis - synthèse provisoire.pdf »]
- Présentation de l'évolution du dossier de la ferme des encloses, dans le cadre du périmètre de protection (Hugues des Touches) 11h15 - 12h [Document transmis : « Projet des Encloses V4.pdf »]
- PNA Vison d'Europe : Campagne de présence/absence, avant le 31 mars 2019. (Hugues des Touches) 12h - 12h30 [Document transmis : fichier « PNA Vison d'Europe »]

Déjeuner à « La petite gare » (Triaize)

12,50 € Entrée/plat/dessert et vin compris (Café en sus)

14h00 - 16h25 – RNN Belle-Henriette

- Bilan d'activité des 3 dernières années de la RNN BH, pour validation. (S. Hunault) 14 h 00 - 14 h 30 [Document transmis : dossier « Présentation bilan triennal »]
- Projet de passerelle de la Bergerie et de réfection de cheminement doux sur la digue ouest, pour avis. (Région des Pays de la Loire / communauté de communes Sud Vendée littoral) 14 h 30 - 15 h 15. [Document transmis : dossiers « Réfection cheminement doux » et « Passerelle »]
- Plan de valorisation écotouristique, état d'avancement, pour information. (S. Hunault / Les pieds sur terre) 15 h 15 - 15 h 45 [Pas de document transmis]
- Point sur les travaux de défense contre la mer, pour information (DREAL et RNNBH) 15 h 45 - 16 h 15 [Pas de document transmis]
- Demande d'arrêt des autorisations de pose de filet dans le périmètre de la RNN, pour avis (S. Hunault) 16 h 15 - 16 h 20 [Document transmis : « Synthèse Filets de Pêche.docx »]
- Point d'information sur l'issue de la demande de bande de défrichement le long du camping de l'escale du Pertuis 16 h 20 - 16 h 25 (S. Hunault)

16h25 - 17h00 RNNs Baie de l'Aiguillon

- Suivi qualité / quantité d'eau dans le cadre du LIFE (Pierre Polsenaere, IFREMER).

17h00 - 18h00 Parc Naturel Marin

- Présentation du plan de gestion du parc (Amandine Eynaudi, AFB) [Document transmis : plan de gestion].

Introduction

Laurent Godet fait état du renouvellement de la composition du conseil scientifique par un arrêté publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée le 28 novembre 2018.

Il regrette le décès, survenu le 20 septembre, de Fernand Verger, figure forte de la géographie du littoral et grand spécialiste des zones humides.

Outre les départs évoqués lors du dernier CS, il annonce que Pierrick Bocher, Jean-Marie Boutin et Frédéric Fy n'ont pas souhaité renouveler leur participation.

Laurent Godet évoque ensuite l'arrivée des membres suivants :

- Simon Chollet, écologue, spécialiste en écologie végétale (Université Rennes I)
- Charlotte Francesiaz, ornithologue, spécialiste en espèces limicoles (ONCFS)
- Hermann Guitton, expert en botanique (Conservatoire botanique national de Brest)
- Hans Hartmann, expert en conservation des écosystèmes côtiers (Université de La Rochelle)
- Pierre Polsenaere, spécialiste en biogéochimie de l'environnement côtier (IFREMER, L'Houmeau).

Il propose ensuite de procéder à un tour de table. Hugues des Touches saisit l'occasion pour annoncer son départ en tant que gestionnaire de la RNN de SDDP à compter du 31 janvier 2019. Sont ensuite évoqués les départs et arrivées des conservateurs de la RNN BA :

- départ de Frédéric Corre (LPO) et d'Emmanuel Joyeux (ONCFS)
- arrivée de Jean-Pierre Gueret (LPO) et de Régis Gallais (ONCFS).

Réserve Naturelle Nationale de Saint-Denis-du-Payré

Rapport "Modalités d'entretien du fossé principal"

Afin d'être en mesure de formuler un avis, le conseil scientifique a sollicité, le 1^{er} février dernier, un document synthétique proposant les avantages et inconvénients de différents scénarios de gestion. **Hugues des Touches** et **Didier Berchaire** ont travaillé conjointement et présentent une synthèse des travaux envisagés.

Hugues des Touches rappelle que le fossé principal s'étend sur 1,3 km et traverse la réserve de part en part. Il est procédé à une mesure du niveau d'eau tous les 10 jours selon un protocole de gestion de l'eau à l'échelle de la réserve. Malgré un règlement d'eau sur le Chenal vieux, géré par l'Association syndicale de la Vallée du Lay) et un protocole de gestion de l'eau pour la réserve, une difficulté à faire respecter les niveaux d'eau ainsi qu'une situation écologique catastrophique du fossé sont à déplorer. Le prélèvement d'eau depuis une pompe thermique pour la ferme des Encloses (irrigation de maïs) est en principe compensée, par un apport d'eau venant d'un forage. Cependant, le conservateur doute que le volume d'eau pompé dans le fossé soit compensé par un volume similaire venant du forage. Il évoque ensuite les différentes méthodes d'entretien du fossé, de 1810 (manuellement) à 2005 (année du dernier curage conventionnel, qui a habituellement lieu tous les 10-15 ans). Aujourd'hui, on constate que sa largeur a doublé depuis 1950 et qu'il est surdimensionné (6 m en 2007, 8 m en 2017). Ce problème concerne la RNN mais également des centaines de kilomètres de fossé dans le marais poitevin. Quelles que soient les modalités du travail qui restent à déterminer, **Hugues des Touches** insiste sur la nécessité d'accompagner ce travail d'une meilleure gestion des niveaux d'eau. **Hugues des Touches et Didier Berchaire** proposent de faire de la gestion de ce fossé un secteur d'expérimentation témoin à moyen et long termes.

Les cinq scénarios, qui pourraient tous coexister, sont les suivants :

- Pas d'intervention.** Ce scénario ne répond pas aux usages (rendrait difficile la conduite pastorale en raison d'une diminution de la masse d'eau) et entraînerait une poursuite de l'élargissement du fossé dont on ignore quand il s'arrêtera ;
- Curage conventionnel.** Il s'agirait ici de rechercher le vieux fond des années 1960-70 en chargeant les berges latérales ;
- Déblais/adoucissement** de la partie fragile de la berge (réengraissement de la voie d'eau artificialisée sans réalimentation en eau). Il s'agirait d'une tentative de restauration de la fonction hydro-biologique du fossé (c'est-à-dire de tendre vers son profil initial) avec l'incertitude qu'il puisse tenir dans le temps. Ce scénario devrait se dérouler sur 2500 m de berges.

- **Adoucissement de berge sur 125 m**, profil 1/10, sans curage. Cela aurait pour conséquence d'évacuer 1000 m³ de terre. L'aménagement devrait être protégé (clôtures mobiles) pour éviter le piétinement par le bétail. Des difficultés auprès des exploitants sont à anticiper (perte de MAEC).
- **Adoucissement de berge sur 125 m**, profil à 1/15, sans curage. Cela aurait pour conséquence d'évacuer 1500 m³ de terre. Un tel adoucissement a déjà été réalisé sur les berges du Lay (Noailles). Faible coût sauf si les remblais doivent être évacués du site (coût de transport important). Des plantes héliophytes seraient implantées car leur développement naturel se ferait très lentement.

Localement, sur un total de 130 m, (aire de stationnement et ouvrages), les berges seraient stabilisées au moyen de pieux avec côte en dessous des plus basses eaux. Cette méthode est préférée à l'enrochement, même si le minéral peut être intéressant (cache pour faune aquatique).

Ces travaux concerneraient le territoire de la réserve situé au sein du territoire relevant de l'ASA de Saint-Michel. Ils seront financés à hauteur de 60 000 euros par le syndicat mixte du bassin du Lay.

Laurent Godet pensait que le rapport ferait état de cinq scénarios distincts assortis d'une évaluation en matière de coûts écologique et financier pour chacun. Il s'interroge sur la faisabilité d'un 6^{ème} scénario consistant à connecter le Bot Bourdin avec le fossé au nord de la réserve.

Hugues des Touches répond avoir envisagé ce scénario mais que l'ASA compétente et le casier hydraulique ne seraient plus les mêmes. La partie hors réserve, dite des Encloses/La Bonne mort dépendrait du Bot Bourdin, lequel remonte jusque Luçon, qui porte des enjeux différents. La partie nord du communal du bas, dans la RNN dépendrait de ce casier hydraulique. Le fossé principal ne dépendrait que du Chenal vieux.

Laurent Godet souligne que la problématique d'élargissement du fossé entraîne inévitablement une perte d'habitats de prairies et que les scénarios 4 et 5 susmentionnés ont pour conséquence d'en perdre encore davantage.

Hugues des Touches nuance en précisant que les bords sont constitués par les bourrelets de curage qui sont larges et que les travaux n'empièteraient pas sur les prairies.

Franck Herbrecht suggère de revoir les schémas des pages 9 et 10 du rapport, qui laissent à penser que les travaux vont engendrer un creusement jusqu'au radier. Il demande quelle sera l'évolution des clôtures. Il estime intéressant d'avoir une occasion d'expérimenter différentes modalités de gestion.

Didier Berchaire répond que les clôtures seront légères et modifiables.

Joseph Baudet rappelle que la notion de « ml » est impropre pour désigner des « mètres linéaires » et insiste sur l'élargissement de tous les fossés en raison des charges d'eau. Il poursuit en indiquant que sur le bri, les fossés s'élargissent toujours, du fait de la seule charge en eau. L'intervention d'une pelleteuse entraîne systématiquement un remaniement et une réhydratation du bri qui ne fait jamais greffe (remarque surtout par rapport au scénario 3). Autrefois, le bri n'était jamais touché, le curage consistait à enlever uniquement la vase. Il recommande d'intervenir le moins possible sur le bri, auquel on ne pourra jamais redonner son état d'avant les travaux, et ce alors même que l'on ignore la manière dont il évoluera.

Hugues des Touches confirme que le scénario 3, le plus innovant, vise à limiter le phénomène d'érosion, par rapport au scénario 2 (curage traditionnel).

Joseph Baudet pense qu'il faut surtout éviter d'élargir le fossé.

Laurent Godet confirme que le scénario 3 est conséquent.

Joseph Baudet suggère de procéder au scénario 3 sur une seule berge et non de chaque côté.

Laurent Godet demande si ces travaux sont urgents.

Hugues des Touches indique qu'ils font l'objet d'une programmation financière depuis cinq ans. Ils ont été programmés en 2018 par le SMB Lay, il est nécessaire de les réaliser en 2019.

Laurent Godet indique que les scénarios envisagés ne permettent pas d'avoir une idée des pertes d'habitats, qu'il manque une approche « coût-bénéfice ». Il affirme qu'en l'état, le rapport est insuffisant pour pouvoir être présenté au CSRPN.

Pierre-Guy Sauriau confirme qu'il convient d'estimer le « coût-bénéfice » pour la réserve.

Laurent Godet souligne qu'il s'agit d'une refonte du fonctionnement hydrologique de la réserve.

Pierre-Guy Sauriau demande ce qu'il se passe lorsqu'on n'agit pas sur le fossé.

Hugues des Touches répond qu'on constate, pour les petits fossés, un envasement ainsi que le développement de plantes héliophytes. En revanche, les gros fossés, comme le fossé principal font tous l'objet d'une intervention régulière.

Pierre-Guy Sauriau pense que le recours au tractopelle engendre une perte d'habitats et que les scénarios génèrent beaucoup d'activités de terrassement dans la réserve. Il demande quel est l'objectif à terme.

Hugues des Touches répond que les travaux proposés visent à entretenir et conserver l'hydrosystème de la réserve, avec en perspective une meilleure qualité pour l'ichtyofaune, dont le retour du brochet serait un bon indicateur. Il rappelle que le fossé principal est solidaire des fossés situés en dehors de la réserve, notamment au nord du site. Son travail sur le périmètre de protection vient conforter les enjeux de continuité écologique prévus par le plan de gestion.

Laurent Godet confirme cette connexion entre fossés et explique que c'est pour cette raison qu'il propose de l'isoler.

Hugues des Touches répond que l'impact d'un tel projet serait d'une autre dimension et serait vécu comme un échec, puisque la réserve serait dans une stratégie d'isolement au lieu d'être dans une démarche de reconquête et diffusion de la biodiversité

Ségolène Travichon souligne qu'on pourrait se renseigner sur l'isolement total du fossé auquel il a été procédé à Rochefort et rappelle qu'il est nécessaire de gérer le manque d'eau en été.

Hugues des Touches précise qu'un isolement n'empêchera pas les prises d'eau dans le chenal vieux.

Pierre-Guy Sauriau ajoute qu'un isolement du fossé principal serait de nature à résoudre les problèmes d'apports des contaminants de l'extérieur (ferme des encloses).

Hugues des Touches indique que son souhait serait d'avoir des niveaux d'eau haut de l'automne au printemps et un minimum pour l'abreuvement du bétail en été. Il rappelle que, jusque dans les années 1950, il n'y avait plus d'eau en été dans le marais. Si de l'eau est aujourd'hui présente en été, c'est en raison de la création de barrages sur le Lay et des lâchers pour le soutien d'étiage. Auparavant, les bêtes allaient boire dans les sources du pied du coteau (La Bonne mort), alimentées par l'eau de la nappe ; aujourd'hui, il n'y a plus assez d'eau dans les nappes en été (irrigation agricole). La baisse principale ne fonctionne pas comme un étang : elle subit un assec tous les 3 ans en septembre, comme prévu par le plan de gestion de la RNN.

Hans Hartmann pose une question sur le fonctionnement de la baisse centrale.

Hugues des Touches rappelle qu'un compromis a été trouvé avec les éleveurs et qu'il faut se garder de créer un étang. Il y a du pompage d'eau en été mais il rappelle également que le plan de gestion prévoit un assec tous les 3 ans.

Herman Guitton demande quel est l'objectif du réensemencement.

Hugues des Touches répond qu'il vise à accélérer la végétalisation des bourrelets et éviter les dicotylédones, notamment les chardons.

Pierre Polsenaere demande quels sont les objectifs de ces travaux par rapport à la qualité de l'eau (oxygène, matières en suspension).

Hugues des Touches répond qu'en raison d'un manque de références sur la qualité des eaux en marais aucun objectif n'a été fixé pour ce fossé dont l'eau est turbide à partir de 5 cm, alors qu'elle était claire et potable dans les années 50.

Laurent Godet souligne que ce rapport était nécessaire pour la discussion en CS mais qu'il doit être amélioré avant que le CS ne formalise son avis. Il revient sur les précédents points abordés :

- quelles seraient les modalités et le coût d'un scénario d'isolement du fossé principal ?
- nécessité de détailler le « coût / bénéfice » des cinq scénarios présentés dans le rapport qui constituent en réalité un seul scénario.

Hugues des Touches répond qu'il n'a pas été capable de le faire, puisqu'il n'existe pas de références scientifiques étayées. Les résultats attendus ne seraient que des hypothèses hasardeuses.

Laurent Godet demande un bilan « coût / bénéfice » au moins concernant les habitats.

Hugues des Touches répond que les travaux ne porteraient que sur les emprises de boues de curage.

Franck Herbrecht confirme la nécessité de précisions en matière d'habitats.

Hugues des Touches répond qu'à ce jour on ignore si l'implantation d'hélophytes est susceptible de perdurer, qu'il s'agit d'une phase test.

Pierre-Guy Sauriau ajoute que les travaux proposés concernent 1,3 km et 26 ha de terrains.

Didier Berchaire répond que cela serait le cas si le scénario de pente douce était appliqué sur l'ensemble du canal. Or, d'après le rapport, l'adoucissement de berges ne concerne que 250 m et une seule berge.

Laurent Godet revient sur le scénario 3 et pense qu'il est risqué car on ignore l'évolution possible du fossé après travaux.

Hugues des Touches confirme.

Joseph Baudet demande quelle serait la conséquence d'une absence de travaux sur l'alimentation en eau.

Hugues des Touches répond que si le fossé était amené à se boucher, les propriétaires au-dessus seraient impactés.

Laurent Godet insiste sur la nécessité d'une information relative à la perte d'habitats basée sur la cartographie (perte ou gains habitats - hélrophytes). Il ajoute que le CSRPN ne pourra sans doute pas se prononcer sans éléments factuels.

Didier Berchaire apporte des précisions sur le devenir des boues de curage en indiquant le besoin de gros volumes d'argile à certains endroits de Triaize.

Laurent Godet conclut sur la nécessité de représenter un document avec la coupe du fossé ainsi qu'une carte des habitats.

Hugues des Touches suggère de patienter jusqu'à ce que le mode d'exploitation retenu pour la ferme des encloses soit déterminé. Ce point permettra de statuer sur la nécessité du scénario 6 (isolement hydraulique de la RNN).

Franck Herbrecht ajoute qu'il est indispensable de savoir ce qui va se profiler en matière de gestion de l'eau car la brutalité des lâchers d'eau pourraient gommer les effets perceptibles de l'expérimentation.

Le conseil scientifique demande de compléter le rapport en vue d'un passage devant le CSRPN dans le cadre d'une demande d'autorisation de travaux au titre de la législation des réserves naturelles nationales.

Il convient *a minima* de :

- envisager le raccordement du fossé principal au Bot Bourdin au nord de la réserve et une libre évolution de ce fossé vers un système de fonctionnement de baisse
- revoir le schéma des scénarios 4 et 5, en faisant démarrer la pente douce au niveau de la ligne d'eau ;
- intégrer une cartographie des habitats et les surfaces permettant de mesurer l'impact de chacun des travaux envisagés.

La ferme des Encloses

Hugues des Touches présente le projet reprise de la ferme des Encloses ainsi que le projet de périmètre de protection (PP).

La ferme des Encloses est à vendre depuis le début de l'année 2017. Il s'agit d'une ferme en polyculture-élevage. Une reprise par des candidats en "bio" était initialement envisagée. Toutefois, au mois de mai 2018, le vendeur a fait part de son refus de s'engager avec « l'équipe bio » au bénéfice d'un candidat actuellement salarié agricole dans un GAEC conventionnel qui maintiendrait le système de polyculture-élevage. A ce jour, ce jeune repreneur attend une réponse des banques.

Aussi, depuis le mois de juillet 2018, le conservateur encourage la mise en place d'un périmètre de protection. Mentionné dans le plan de gestion de la réserve, il permettrait de garantir la mise en place d'une agriculture compatible avec la biodiversité en grevant les parcelles situées en prairies naturelles humides des Encloses de servitudes environnementales (pas d'intrants, rehausse des niveaux d'eau, interdiction des pompes pour l'irrigation en eau de surface, etc.).

Laurent Godet s'interroge sur le lien entre ce dossier et celui du fossé principal.

Hugues des Touches répond que la mise en place d'un périmètre de protection garantirait une gestion de l'eau moins saccadée et un gain sur sa qualité ainsi qu'un niveau moyen plus haut. Il dit que la sous-préfète rencontre le président de la chambre d'agriculture ce 17 décembre.

Franck Herbrecht pense que ce projet est moins pertinent si on part sur un "scénario 6" pour le fossé principal (c'est-à-dire d'isolement du fossé principal).

Hugues des Touches indique que sans périmètre de protection, l'état de la réserve va continuer à se dégrader les trente prochaines années.

Franck Herbrecht nuance en indiquant que si le projet de périmètre de protection n'aboutissait pas, le choix d'isoler et de déconnecter le fossé principal devrait devenir prioritaire. Il suggère par

conséquent de se réunir au printemps une fois que l'élection professionnelle prévue au début de l'année 2019 aura eu lieu.

Laurent Godet ajoute que le conseil peut déjà formuler un avis à ce stade sur la manière dont le sujet doit être traité.

Hugues des Touches précise que le scénario 6 ne résout pas l'ensemble des problèmes à l'échelle de la réserve, notamment sur la partie nord et ouest du Communal du bas. À ce titre, il rappelle qu'un périmètre de protection est d'un enjeu majeur pour le site.

Simon Chollet demande quelle serait l'acceptation sociale d'un isolement du fossé.

Hugues des Touches répond qu'il nécessiterait d'abord un important travail de fond de la part du gestionnaire, des services de l'Etat, de la municipalité, etc.

Hans Hartmann demande ce qu'il en est de la RNR de Choisy.

Hugues des Touches répond que la RNR nécessiterait également un périmètre de protection. Son gestionnaire en tant que membre du comité consultatif de la RNN a entendu les besoins et devrait par conséquent prévoir un périmètre de protection autour de la RNR dans le prochain plan de gestion de la réserve.

Laurent Godet demande comment intégrer les projets "ferme des Encloses" et "fossé principal". Il propose qu'un arbre de décision soit établi selon l'aboutissement du dossier des Encloses qui relève en dernier lieu du préfet de la Vendée.

Ségolène Travichon dit avoir indiqué aux candidats au poste de conservateur de la réserve que la reprise de la ferme des Encloses constituait leur priorité.

Françoise Sarrazin rappelle que les travaux d'entretien du fossé devant être réalisés au plus tard en 2019 il ne serait pas raisonnable de surseoir au projet de réhabilitation du fossé si la décision de mettre en place un périmètre de protection venait à tarder.

Hugues des Touches précise que les travaux de réhabilitation du fossé se feraient en septembre.

Laurent Godet demande si l'urgence à réaliser les travaux relève d'une urgence financière ou physique.

Hugues des Touches répond que l'urgence est surtout physique puisque les fossés servent de clôture. Il rappelle qu'à compter de 2019 Didier Berchaire et lui-même ne seront plus là.

Didier Berchaire précise que les travaux pourraient être décalés d'une année dans le cadre du CTMA mais qu'il convient de rester prudent.

Laurent Godet conclut qu'en l'état, un avis du conseil scientifique est difficile à donner.

Patrick Guéguen demande quel serait le point de départ formel au lancement de la procédure de périmètre de protection.

Claire Gérard répond qu'il s'agit de l'accord formel du préfet de département.

Si le dossier de périmètre de protection via la ferme des Encloses d'une part, et celui de l'entretien du fossé principal de l'autre, doivent être liés, le conseil scientifique demande de formaliser un arbre de décision intégrant :

- **une première ramification séparant l'aboutissement à court terme et à long terme du projet de périmètre de protection ;**
- **d'autres ramifications ensuite reprenant les scénarios évoqués au 1er point à l'ordre du jour (tous les scénarios déjà proposés + le scénario visant à couper le fossé principal en le reconnectant au Bot Bourdin au nord de la réserve).**

Étude « Diagnostic d'ancrage territorial »

Anatole Maréchal présente la synthèse des travaux du diagnostic d'ancrage territorial mené pour la RNN de Saint-Denis du Payré. Cette étude s'inscrit dans le cadre d'une dynamique de construction d'outils d'évaluation de l'ancrage des réserves naturelles.

Laurent Godet fait quelques remarques de forme sur le document transmis aux membres du conseil (il ne s'agit pas de la RNN de Moëze Oléron, il faut numéroter les pages, le terme de « réactance » est étrange, les smileys ne correspondent pas aux notes dans le tableau P. 16), s'interroge sur l'opportunité du terme "fédérés" qui rappelle la Commune de Paris et se montre surtout dubitatif sur le fait qu'il s'agisse d'un "objectif de gestion".

Ségolène Travichon répond qu'il s'agit d'une nouvelle méthodologie mais que ces études ne constituent pas un objectif en soi.

Simon Chollet fait remarquer qu'il serait possible d'additionner les "environnementaux" aux "fédérés".

Anatole Maréchal partage cet avis mais précise que les "environnementaux" sont plus partiels et ne prennent pas en compte les autres enjeux.

Simon Chollet comprend qu'on distingue ces deux groupes mais que cela ne devrait pas être le cas au niveau des indicateurs.

Pierre-Guy Sauriau ajoute que cela revient à savoir si on se définit par ses ennemis ou par ses amis.

Laurent Godet approuve et se demande même si le but d'un espace protégé, quel qu'il soit, est d'être intégré au tissu social environnant

Anatole Maréchal répond qu'on peut mesurer les "fédérés" ainsi que les opportunités de soutien en périphérie de la RNN, qui sont des pistes de réussite.

Ségolène Travichon précise qu'une discussion est en cours avec RNF pour éventuellement "inverser" les indicateurs en privilégiant le terme d'"acteurs contraints".

Anatole Maréchal souligne qu'il est plus positif de parler de "fédérés".

Franck Herbrecht attire l'attention sur quelques maladroites de rédaction (remplacer le terme d' "éleveurs résistants").

Ségolène Travichon indique que la feuille de route du conservateur prévoit d'aller au contact des usagers et que la partie "éducation à l'environnement" va être revue pour mieux toucher les acteurs locaux.

Frédéric Robin revient sur une étude entreprise pour la réserve de Moëze et évoque l'intérêt des comparaisons inter-sites.

Laurent Godet remercie Anatole Maréchal pour sa présentation.

□ **PNA Vison d'Europe : Campagne de présence/absence, avant le 31 mars 2019**

Hugues des Touches rappelle que le plan de gestion prévoit une mesure de suivi du vison d'Europe par un simple contrôle de la présence ou de l'absence de l'espèce. L'absence de vison au 31 mars 2019 est pressentie.

□ **Bilan technique et financier 2013/2017**

Hugues des Touches rappelle que la présentation de ce rapport est prévue dans la convention de gestion. Elle ne concerne pas les résultats scientifiques, lesquels seront connus en 2019.

Il présente les indicateurs de la réserve et revient sur l'important travail du CBN, repris par la LPO sur 2017-2018, qui a permis la découverte d'habitats d'intérêt communautaires prioritaires. Aujourd'hui, toute la flore est cartographiée, ce qui facilitera les prochains états des lieux. Si la réserve n'a jamais compté autant d'indicateurs, il est probable que de prochains arbitrages s'avèrent nécessaires (ex : depuis plusieurs années, aucune coulèuvre n'est recensée).

S'agissant de l'état des lieux, **Hugues des Touches** indique que la situation s'est dégradée avec les éleveurs, notamment en raison des retards de paiement des MAE. Désormais, les niveaux d'eau sont référencés. En matière de chasse, des autorisations de tirs complémentaires aux piégeages ont été délivrées. Plus de 70 000 données ont été intégrées à SERENA, soit un apport de plus de 11392 données depuis 2015. Hugues des Touches revient également sur le suivi photos, les grandes avancées de ces 5 dernières années (réglements d'eau, contrats de marais) et l'ouverture du dossier des encloses en 2017.

Laurent Godet dit que le conseil attend beaucoup du rapport scientifique de mi-gestion. Il rappelle qu'à cette occasion, il faudra inviter Alain Texier du PNR du Marais poitevin (qui coordonne l'Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin) ainsi qu'Olivier Gore de l'Etablissement public du Marais poitevin).

Aucune remarque n'est faite sur le budget.

Françoise Sarrazin demande s'il existe un suivi pour les écrevisses.

Hugues des Touches répond que l'EPMP (Olivier Gore) a lancé un suivi d'effort de capture standard (24 h dans l'eau au mois de juin). Ce protocole s'applique dans la réserve depuis 4 ans.

Pierre Polsenaere remarque le peu de suivi des paramètres de l'eau et demande si cela est propre à la réserve de Saint-Denis-du-Payré ou à toutes les réserves.

Hugues des Touches répond qu'un tel suivi est rendu très difficile compte-tenu de ce que les sondes donnent toutes des résultats différents mais qu'il existe un suivi sur le Lay aval.

Frédéric Robin confirme le problème de qualité des sondes. Sur la réserve de Müllembourg, les mesures ont dû être complétées avec l'oxygène dissous. Dans le métier des gardes techniciens et conservateurs, un consensus s'est dégagé en faveur d'une attention accrue sur les critères de salinité et de température de l'eau, des mesures plus fines ne relevant pas de leur métier.

Joseph Baudet rappelle que les milieux sont totalement mosaïqués et que le seul critère de salinité ne signifie pas grand-chose. Il est nécessaire d'avoir un minimum et un maximum. Même si les mesures ne sont pas fines, il est nécessaire de les relier au niveau d'eau.

Hugues des Touches précise qu'il a mesuré la turbidité, les nitrates, les phosphates et la profondeur.

Pierre-Guy Sauriau ajoute qu'en biochimie de l'eau, on raisonne sur le ponctuel.

Frédéric Robin précise que la variable salinité est nécessaire pour le type de gestion et les orientations.

Joseph Baudet ajoute que la salinité sert aussi à mesurer les mouvements d'eau.

Le conseil approuve le bilan d'activité des cinq dernières années.

Réserve Naturelle Nationale de la Belle Henriette

A titre liminaire, Sylvain Hunault suggère de présenter le bilan d'activité au conseil annuellement et non à échéance triennale ainsi que le prévoit la convention de gestion.

Bilan d'activité triennal

Sylvain Hunault présente un bilan d'activités global pour les trois dernières années.

Patrick Guéguen demande si le balisage de la réserve en mer a été réalisé.

Sylvain Hunault répond que la démarche est initiée depuis 2015 auprès des différents services de l'Etat et notamment Premar et DDTM/DM. Les réponses n'ayant pas été obtenues à temps le balisage n'a pu être inscrit au FEDR actuellement en cours. Il est prévu une mise en œuvre en 2019 via des financements complémentaires.

Patrick Guéguen souhaite évoquer le suivi de l'entomofaune remarquable.

Sylvain Hunault répond que si l'équipe de la réserve a bien mis en place des suivis sur un certain nombre d'espèces telles que l'Oedipode des salines, la Nébrie des sables ou les cicindelles, elle est cependant en limite de compétence sur d'autres comme par exemple sur les hyménoptères ou les carabidés. Il a sollicité Franck Herbrecht, lequel n'était pas disponible. De tels suivis sont à prévoir et des liens sont actuellement tissés pour permettre la venue et l'accompagnement d'arachnologues.

Hermann Guitton demande si la typologie des habitats a été attribuée à dire d'experts ou si elle a fait l'objet d'étalonnages. Il demande quelle est la base du travail pour le choix des espèces patrimoniales floristiques.

Sylvain Hunault répond que le conservatoire botanique de Brest avait été sollicité au moment de l'élaboration du plan de gestion et que les habitats benthiques ont été réalisés par Pierre-Guy Sauriau.

Hermann Guitton ajoute que ce choix mériterait peut-être d'être remis à jour.

Hans Hartmann demande ce qu'il advient du yucca.

Sylvain Hunault répond que de nouvelles fourches ont été achetées. Un chantier nature a été réalisé avec des lycéens. Selon les endroits, seront privilégiés soit la bêche soit le retrait mécanique.

Le conseil donne son accord pour une présentation du bilan d'activité lors de chaque réunion annuelle du CS et approuve le bilan d'activité triennal.

□ **Demandes d'autorisations de travaux : projet de passerelle à la Bergerie et projet de réfection de cheminements doux sur la digue ouest**

Après une présentation générale de Patrick Jouin, Marielle Etienne, puis Emilie Morvant présentent respectivement les deux projets de travaux soumis à autorisation préfectorale au titre de la législation relative aux RNN.

- Projet de réfection de cheminements doux sur la digue ouest

Laurent Godet demande si les projets seront néfastes aux milieux compte-tenu de l'empiètement sur la dune par le projet de réfection de cheminements doux.

Sylvain Hunault répond que ces travaux seront consécutifs aux travaux de confortement de la digue laquelle nécessite un décaissement pour pouvoir être renforcée.

Marielle Etienne précise qu'il y a 10 m d'emprise sous la digue et que le renforcement de la digue passe par une visite du pied de digue.

Sylvain Hunault ajoute qu'un chemin aménagé permet de fermer d'autres sentiers et que c'est à la faveur de ce "gagnant – gagnant" que la réfection des cheminements existants ont été prévus dans le plan de gestion. Il précise que le sable a déjà été remanié sur le linéaire.

Laurent Godet affirme que le gestionnaire doit être intégré dans la conduite des travaux. Il devra notamment veiller à certains détails tels que les pares-vues.

Hermann Guitton rappelle que la richesse floristique de la dune est forte et que la capacité de résilience du système dunaire ne doit pas donner lieu à des modifications du milieu trop régulières afin de maintenir des communautés plus vastes et plus viables, faisant obstacle à la venue d'EEE.

Sylvain Hunault évoque une bonne expérience sur la digue du Platin, une cicatrisation dunaire étant intervenue au bout de trois ans.

Hermann Guitton demande si la cicatrisation a été précédée d'un apport en sable.

Marielle Etienne répond que ce ne fut pas le cas.

Laurent Godet demande au conservateur s'il a des craintes éventuelles.

Sylvain Hunault répond qu'il redoute la gêne possiblement occasionnée par les reflets du soleil sur les vélos mais que la canalisation du public sera mieux assurée.

Patrick Jouin souligne qu'en principe, les travaux devraient se terminer au printemps.

Laurent Godet rappelle que le dossier "digue" est suivi depuis 2014.

- Projet de passerelle à la Bergerie

Patrick Jouin précise que les travaux de réfection de la digue ouest et de la création de la passerelle peuvent être dissociés dans la mesure où la digue du Platin n'est plus à conforter.

Sylvain Hunault complète la présentation d'Emilie Morvant s'agissant des modalités de réalisation des travaux.

Françoise Sarrazin demande si la place est suffisante pour déposer les installations de chantier.

Sylvain Hunault répond de manière affirmative en limite de réserve sur un secteur de stationnement de véhicules et d'un accès plage depuis le rue de la Bergerie historiquement constitué de matériaux exogènes de types remblais avec une végétation rudéralisée. Il rappelle que les chemins les plus proches de la Bergerie sont de part et d'autre situés à 1 km. En revanche, il est impératif que les garde-corps garantissent le maintien du public sur la passerelle.

Laurent Godet demande si les vélos pourront rouler sur la passerelle.

Claire Gérard répond négativement.

Sylvain Hunault ajoute qu'aujourd'hui, très peu de personnes viennent sur ce chemin en vélo.

Emilie Morvant suggère de prévoir un aménagement au début de la passerelle pour empêcher le passage des vélos.

Claire Gérard précise qu'un tel aménagement a été recommandé lors du passage devant la CDNPS.

Patrick Guéguen demande s'il y a eu des travaux préparatoires pour contrôler les profondeurs et qualités de sols.

Emilie Morvant répond qu'aucun sondage n'a été effectué en amont du chantier.

Patrick Guéguen demande si le conservateur sera associé à la préparation et la réalisation du chantier.

Claire Gérard précise que cela sera prévu dans l'autorisation, à l'instar de l'interdiction d'accéder à la passerelle en vélo.

Loïc Gougnet s'interroge sur le déchaussement ou l'ensablement rapide de la passerelle compte-tenu de la géomorphologie évolutive de la lagune.

Patrick Jouin répond que ces ouvrages résisteront le temps de l'évolution de la nature mais qu'il est en tout état de cause nécessaire de réaliser ces travaux pour réguler la circulation du public et éviter les risques. Le coût du chantier est estimé à 350 000 euros.

Pierre-Guy Sauriau demande si ce projet est associé à des mesures de collecte de gestion de déchets.

Patrick Jouin répond qu'il reviendra à la commune de gérer ces questions. Un effort de pédagogie devra être assuré pour que ce lieu ne devienne pas un lieu de repas.

Sylvain Hunault ajoute qu'il y a peu de déchets aujourd'hui, essentiellement ceux qu'apportent les marées de gros coefficients et que l'on retrouve dans les laisses de mer. Pour lui il n'y en aura pas davantage du fait de la passerelle. En parallèle et concernant les déchets venant de la mer, il existe des bacs à marée dans lesquels les déchets sont déposés. Ces bacs sont ramassés par les services municipaux.

Laurent Godet remercie les intervenants.

Plan de valorisation écotouristique

Le plan de valorisation écotouristique est présenté par Sébastien Batard, chef d'entreprise de la société "Les pieds sur terre" et Sylvain Hunault.

La valorisation donnerait lieu à trois niveaux d'informations :

- aux points d'entrée de la réserve : informations sur la géomorphologie de la lagune et son caractère évolutif passé et à venir ;
- dans la réserve (hors plages) : informations sur la biodiversité ;
- sur les plages : rappel de la réglementation sous forme pédagogique et ludique.

Laurent Godet dit que l'aspect naturel du site va beaucoup perdre et que la politique d'aménagement par petits bouts est constante (vélos / encorbellements / panneaux).

Sylvain Hunault précise qu'il y a un véritable souci de se greffer au matériel existant (passerelles actuelle et future, encorbellement, platelage, etc.).

Franck Herbrecht demande si les aménagements amènent davantage de personnes sur le site. Il ajoute que les objectifs de la collectivité en matière de tourisme se comprennent mais qu'il faut ensuite les assumer et, qu'à ce titre, pression et perturbation doivent être distinguées.

Sylvain Hunault répond qu'on ignore si le flux touristique va augmenter mais que le besoin de pédagogie sur le site de la Belle Henriette se ressent au travers des questions posées par le public. Il revient sur des éléments de son bilan triennal en indiquant que la réserve est dans un contexte périurbain entre la Faute/mer et la Tranche/mer, qu'elle est bordée par 12 campings avec une capacité de nuitée de 12 000 personnes et que sur les seuls mois de juillet / août plus de 300 000 personnes entrent dans la réserve pour accéder aux plages.

Paul Trotignon confirme que le public est demandeur (certains usagers posent des questions du type : "il n'y a plus de cygnes, à quoi sert la réserve ?").

Laurent Godet souligne que l'impact paysager et physique ne sera pas négligeable.

Paul Trotignon répond que la situation péri-urbaine de la réserve nécessite toutefois une information du public.

Laurent Godet admet que l'information est essentielle mais pas nécessairement sous cette forme.

Hermann Guitton rejoint la position de Laurent Godet en rappelant que 187 panneaux sont déjà implantés dans la réserve et affirme que le choix de la localisation des nouveaux panneaux est essentielle (éviter les dunes, utiliser l'existant).

Sylvain Hunault précise que les 187 panneaux sont de nature car réglementaire. Les panneaux du PVET seraient recyclables pour pouvoir être réutilisés malgré les modifications à venir du site. Il ajoute que grâce à des panneaux de sensibilisation/information des panneaux à message exclusivement réglementaire pourraient être retirés.

Joseph Baudet estime qu'il n'est pas nécessaire de donner des réponses aux questions que le public ne se pose pas, au risque d'un dérangement accru de la faune (car les usagers seraient incités à chercher des éléments qu'ils ne chercheraient pas d'eux-mêmes).

Paul Trotignon note que les cheminements ont été réduits et que désormais le public est beaucoup mieux canalisé.

Hans Hartmann estime qu'un espace naturel constitue une expérience qui doit être vécue « naturellement » sans qu'il soit besoin de textes.

Sylvain Hunault note que sur un site de 6 km de long et 337 ha peu de panneaux sont présents en définitive (187 dont 26 de petites tailles 25x50 et 47 de très petites tailles 10x10). Les indications souhaitées permettraient de rendre le public actif.

Laurent Godet précise que c'est le panneautage physique qui est discutable.

Simon Chollet n'est pas opposé à l'idée, notamment pour les entrées du site.

Pierre Polsenaere estime que la démarche est bonne mais qu'il ne faut pas ajouter de trop nombreux panneaux. Ces derniers ne devraient pas comporter trop de textes.

Pierre-Guy Sauriau souhaite que le conseil fasse confiance au gestionnaire qui porte l'objectif de mieux canaliser le public.

La majorité du conseil n'est pas favorable au plan de valorisation écotouristique de la réserve. Un compromis pourrait résider dans un recalibrage du projet privilégiant les panneaux pédagogiques aux différentes entrées du site.

□ **Point d'information sur les travaux de confortement de digue**

Claire Gérard et Françoise Sarrazin évoquent les travaux de confortement de la digue ouest qui n'ont pas encore été réalisés depuis les autorisations de travaux délivrées en 2014 au titre des législations relatives à l'eau, aux réserves naturelles nationales et aux espèces protégées. L'atteinte de la digue étant majeure, les travaux nécessaires sont plus importants que prévus.

Laurent Godet rappelle que le CSRPN a déjà émis un avis et qu'en 2014 le conseil scientifique y a travaillé une demi-journée.

Franck Herbrecht considère que de nouvelles autorisations de travaux qui seraient justifiées par l'urgence relèveraient de la seule responsabilité du préfet.

Laurent Godet nuance en indiquant que dès lors qu'une nouvelle demande d'autorisation de travaux surviendrait, le conseil serait souverain pour accompagner le dossier au travers de la préconisation de mesures (réduction / évitement ...) qui correspondraient mieux aux nouveaux travaux.

□ **- Demande d'arrêt des autorisations de pose de filet dans le périmètre de la RNN**

A l'unanimité, le conseil scientifique émet un avis favorable à l'interdiction de la pose de filet dans le périmètre de la réserve.

□ **Point d'information sur l'issue de la demande de bande de défrichement le long du camping de l'escale du Pertuis**

Sylvain Hunault indique avoir rencontré le propriétaire du camping et la direction de la mer et du littoral et qu'en attente des travaux de création de digue un compromis avait été trouvé. Seule une

autorisation à couper le baccharis et un contrôle de repousse des ligneux côté camping a été autorisée en début d'automne (pas d'autorisation de défrichage avec engins forestiers comme réclamée par le camping). Dans un avenir proche, 15 mobil-homes illégaux situés sur le site de la réserve devront être retirés dans le cadre des travaux de digues.

Réserve Naturelle Nationale de la Baie de l'Aiguillon

□ Suivi qualité / quantité d'eau dans le cadre du LIFE

Pierre Polsenaere restitue les résultats de la 1ère année de suivi (2017). Il précise que cette étude vise à étudier la dynamique spatio-temporelle des nutriments et du carbone le long du continuum Marais Poitevin - Baie de l'Aiguillon - Pertuis breton. Elle reste centrée sur la production primaire de la baie ; seul le projet de recherche MORBLEU, porté par l'IFREMER, s'intéresse à la mortalité des moules bleues depuis 2015.

Régis Gallais apporte des informations complémentaires sur la baie et s'interroge sur la direction à donner compte-tenu des résultats de l'année 2017. Il indique que cette étude apporte beaucoup de nouvelles questions, et notamment sur l'influence des apports terrestres (intrants chimiques et variations importantes de la salinité) sur les réseaux trophiques de la baie (alimentation des oiseaux en particulier). Il demande s'il existe des données sur le microphytobenthos.

Pierre Polsenaere répond que les données sur le microphytobenthos datent des années 2000. Il évoque également l'ANR VASIREMI (2006) (Université La Rochelle, LIENSs) et le travail développé par l'Université de Nantes (laboratoire MMS) en télédétection spatiale et mesures in situ associées. Actuellement un doctorant R. Savelli à l'Université de La Rochelle (LIENSs) (en collaboration avec MMS, et Ifremer LER-PC et DYNECO) travaille sur la dynamique du microphytobenthos dans les Pertuis Charentais (approches télédétection et modélisation).

S'ensuit une discussion avec Pierre Polsenaere. Dans le cadre de l'après LIFE, la réserve souhaite vraiment orienter ses actions vers une meilleure connaissance de l'influence des apports d'eau des bassins versants sur les réseaux trophiques (impacts des intrants et influence des variations de la salinité sur les réseaux trophiques). Pierre Polsenaere mentionne le projet TIGA LRTZC : La Rochelle : Territoire Zéro Carbone (levier carbone bleu/vert) en cours de préparation et soumission dans lequel la baie de l'Aiguillon serait choisie pour étudier les processus et flux de carbone (production primaire/respiration) à très grande échelle.

Présentation du plan de gestion du parc marin Estuaire de la Gironde Mer des Pertuis

Amandine Eynaudi présente le plan de gestion du parc créé par décret du 15 avril 2015 et dont le territoire compte 7 réserves naturelles.

Hans Hartmann se dit interpellé par la carte relative aux activités de pêche, chaque m² étant sous l'emprise de la pêche.

Amandine Eynaudi répond que cette discussion a largement animé l'équipe du parc en interne. Une part majeure du parc étant classé Natura 2000, le risque pêche devra nécessairement être analysé (croisement des engins, impacts sur les milieux) et des mesures de nature réglementaires devront être définies.

S'ensuit une discussion sur l'importance de la zone pouvant prétendre au label RAMSAR en Marais-Poitevin entre Hans Hartmann, Laurent Godet et Hugues des Touches.

Amandine Eynaudi répond ensuite à Simon Chollet sur les moyens du parc.

Franck Herbrecht se dit déçu de l'absence de référence sur la faune intertidale, y compris quand elle a un rôle fonctionnel important (par exemple, microfaune des laisses de mer).

Amandine Eynaudi qui partage ce besoin s'engage à le faire remonter.

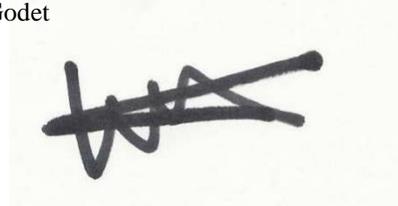
Changement de la présidence du conseil scientifique

Françoise Sarrazin rappelle le rôle attendu d'un président.

Aucun vote n'est formalisé mais il est convenu que lors de la prochaine réunion, le conseil se prononcera sur la candidature de Charlotte Francesiaz en tant que vice-présidente.

Fin de la réunion à 18h00.

Laurent Godet

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'L. Godet', written on a light-colored background.

Annexe 6 : Budget de la partie charentaise porté par la LPO

Rapport d'activité 2018 de la réserve naturelle nationale de la Baie de l'Aiguillon

Budget de la partie charentaise porté par la LPO

Budget définitif 2018

1. Section gestion réserve							
cptes	dépenses RN	Montant		cptes	recettes RN	Montant	Solde
60	Achat de mat. et fourniture gazoil, matériel, fournitures de bureau & copieur et informatique, photothèque, Electricité, eau, gaz, achats animaux, enveloppes & autres imprimés	6 897,00		706	Expertises HT	0,00	
				741	Subventions d'exploitations ONCFS (aide poste S Haie) AFB (analyses isotopiques)	22 000,00 4 800,00	
61	Services extérieurs Entretien et réparations, assurances, colloques, documentation, sous traitance	13 467,89		742	Subvention à l'emploi : Région PDL	0,00	
62	Autres services extérieurs déplacements, F. téléphoniques, F. bancaires affranchissements, publications	4 674,91		754	Dons affectés	0,00	
64	Frais de personnel ONCFS contribution en nature Stage de personnel	139 228,93 5 700,00 0,00		758	Produits divers de gestion courante	128,94	
65	Autres charg. gest. courante charges communes aux réserves charges sur ex antérieur	0,00		777	Qte part Subv inv virée au résultat	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00		789	Report engagement non utilisés	0,00	
68	Dotations aux amortissement provision retraite	2 022,88		791	Transfert de charges Subvention fonctionnement DREAL Rbt divers frais (RNF- MAIF) ONCFS contribution en nature	130 415,00 0,00 5 700,00	
					Ressources propres	8 947,67	
	TOTAL	171 991,61			TOTAL	171 991,61	0,00
2. Résultat global							
	- gestion réserve naturelle	171 991,61			- gestion réserve naturelle	171 991,61	
	TOTAL DEPENSES	171 991,61	Soit		TOTAL RECETTES	171 991,61	
					Résultat au 31/12/18	0,00	
Dotation aux amortissements							
Réf. LPO	Dépenses	Montant		Réf. LPO	Recettes	Montant	Solde
	Matériel (achat 2010)	0,00			Dotations aux amortissements 2010	4 000,00	
	Matériel (achat 2011)	0,00			Dotations aux amortissements 2011	6 200,00	
	Matériel (achat 2012)	0,00			Dotations aux amortissements 2012	4 800,00	
	Matériel (achat 2013)	0,00			Dotations aux amortissements 2013	4 679,00	
	Matériel (achat 2014)	6 174,82			Dotations aux amortissements 2014	4 712,00	
	Matériel (achat 2015)	4 194,16			Dotations aux amortissements 2015	4 715,00	
	Matériel (achat 2016)	1 278,00			Dotations aux amortissements 2016	4 715,00	
	Matériel (achat 2017)	0,00			Dotations aux amortissements 2017	4 715,00	
	Matériel (achat 2018)	699,00			Dotations aux amortissements 2018	4 715,00	
		12 345,98				43 251,00	
					SOLE AU 31/12/18	30 905,02	

Budget provisoire 2019

1. Section gestion réserve						
cptes	dépenses RN	Montant	cptes	recettes RN	Montant	Solde
60	Achat de mat. et fourniture. gazoil, matériel, fournitures de bureau & copieur et informatique, photothèque, Electricité, eau, gaz, achats animaux, enveloppes & autres imprimés	8 919,48	706	Expertises HT	75,04	
61	Services extérieurs Entretien et réparations, assurances, colloques, documentation, sous traitance	8 930,66	741	Subventions d'exploitations ONCFS (aide poste S Haie)	21 586,85	
62	Autres services extérieurs déplacements, F. téléphoniques, F. bancaires affranchissements, publications	6 595,20	742	Subvention à l'emploi	0,00	
64	Frais de personnel ONCFS contribution en nature	125 820,60 5 700,00	754	Dons affectés	0,00	
65	Autres charg. gest. courante charges communes aux réserves charges sur ex antérieur	0,00	758	Produits divers de gestion courante	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	777	Qte part Subv inv virée au résultat	0,00	
68	Dotations aux amortissement	2 008,95	789	Report engagement non utilisés	0,00	
	TOTAL	157 974,89	791	Transfert de charges Subvention fonctionnement DREAL Rbt divers frais (RNF- MAIF) ONCFS contribution en nature	 130 415,00 198,00 5 700,00	
				Ressources propres		
				TOTAL	157 974,89	0,00

2. Résultat global						
	- gestion réserve naturelle	157 974,89		- gestion réserve naturelle	157 974,89	
	TOTAL DEPENSES	157 974,89	Soit	TOTAL RECETTES	157 974,89	

				Résultat au 31/12/19	0,00	
--	--	--	--	-----------------------------	-------------	--

Dotation aux amortissements						
Ref. LPO	Depenses	Montant	Ref. LPO	Recettes	Montant	Solde
	Matériel (achat 2010)	0,00		Dotation aux amortissements 2010	4 000,00	
	Matériel (achat 2011)	0,00		Dotation aux amortissements 2011	6 200,00	
	Matériel (achat 2012)	0,00		Dotation aux amortissements 2012	4 800,00	
	Matériel (achat 2013)	0,00		Dotation aux amortissements 2013	4 679,00	
	Matériel (achat 2014)	6 174,82		Dotation aux amortissements 2014	4 712,00	
	Matériel (achat 2015)	4 194,16		Dotation aux amortissements 2015	4 715,00	
	Matériel (achat 2016)	1 278,00		Dotation aux amortissements 2016	4 715,00	
	Matériel (achat 2017)	0,00		Dotation aux amortissements 2017	4 715,00	
	Matériel (achat 2018)	699,00		Dotation aux amortissements 2018	4 715,00	
	Matériel (achat 2019)	410,60		Dotation aux amortissements 2019	4 715,00	
		12 756,58			47 966,00	
				SOLE AU 31/12/19	35 209,42	

Budget prévisionnel 2020

1. Section gestion réserve					
dépenses RN	Montant	cptes	recettes RN	Montant	Solde
Achat de mat. et fournit.	7 500,00	706	Expertises HT		
gazoil, matériel, fournitures de bureau & copieur et informatique, photothèque, Electricité, eau, gaz, achats animaux, enveloppes & autres imprimés			741 Subvention d'exploitation		
			Subvention fonctionnement DREAL	130 415,00	
			ONCFS (aide poste S Haie)	22 058,00	
			ONCFS contribution en nature	5 700,00	
Services extérieurs	10 000,00	742	Subvention à l'emploi :		
Entretien et réparations, assurances, colloques, documentation, sous traitance			754 Dons		
			758 Prod divers de geston courante		
Autres services extérieurs	6 800,00	769	Report engagement non utilisés		
déplacements, F. téléphoniques, F. bancaires			791 Transfert de charges		
affranchissements, publications			- Rbt divers frais (RNF- MAIF - ...)	300,00	
Frais de personnel	126 373,00		Ressources propres		
ONCFS contribution en nature	5 700,00				
Autres charg. gest. courante					
charges communes aux réserves					
charges sur ex antérieur					
Dotations aux amortissements	2 100,00				
TOTAL	158 473,00		TOTAL	158 473,00	0,00
2. Programme FEAMP					
Dépenses	Montant	Réf. LPO	Recettes	Montant	Solde
Connaissance et évaluation de l'état des habitats benthiques côtiers (CoHECo)	4 133,73	3450	FEAMP - Connaissance et évaluation de l'état des habitats benthiques côtiers (CoHECo)	4 133,73	
TOTAL	4 133,73		TOTAL.....	4 133,73	
3. Résultat global					
- gestion réserve naturelle	158 473,00		- gestion réserve naturelle	158 473,00	
- programme FEAMP	4 133,73		- programme FEAMP	4 133,73	
TOTAL DEPENSES	162 606,73	Soit	TOTAL RECETTES	162 606,73	
			Résultat au 31/12/2020		0,00
Dotation aux amortissements					
Dépenses	Montant	Réf. LPO	Recettes	Montant	Solde
Matériel (achat 2010)	0,00		Dotation aux amortissements 2010	4 000,00	
Matériel (achat 2011)	0,00		Dotation aux amortissements 2011	6 200,00	
Matériel (achat 2012)	0,00		Dotation aux amortissements 2012	4 800,00	
Matériel (achat 2013)	0,00		Dotation aux amortissements 2013	4 679,00	
Matériel (achat 2014)	6 174,82		Dotation aux amortissements 2014	4 712,00	
Matériel (achat 2015)	4 194,16		Dotation aux amortissements 2015	4 715,00	
Matériel (achat 2016)	1 278,00		Dotation aux amortissements 2016	4 715,00	
Matériel (achat 2017)	0,00		Dotation aux amortissements 2017	4 715,00	
Matériel (achat 2018)	699,00		Dotation aux amortissements 2018	4 715,00	
Matériel (achat 2019)	410,60		Dotation aux amortissements 2019	4 715,00	
Matériel (achat 2020)			Dotation aux amortissements 2020	4 715,00	
	12 756,58			52 681,00	
			SOLE AU 31/12/2020	39 924,42	

Budget prévisionnel LIFE Baie de l'Aiguillon – actions LPO

	2016	2017	2018	2019	2020
A01 - préparation crassats	4 410	27 725	31 252	6 522	1 033
A05 - étude canard		9 074	7 125	3 909	452
A06 - suivi eau		781	943	963	1 266
C01 - enlèvement crassats		3 709	476	69 460	289 008
D01 - suivi repousse					2 970
D03 - suivi prée mizottière		589	970	2 214	952
D05 - impact socio économique			2 097	2 512	1 631
E01 - valorisation	3 732	7 968	9 334	17 492	16 489
E02 - séminaires		28	2 421	2 034	10 550
E03 - site internet		781	635	1 387	1 291
F01 - suivi admisnitratif	6 053	6 042	6 227	6 578	6 944
	14 195	56 697	61 480	113 071	332 586

Annexe 7 : Budget de la partie vendéenne porté par l'ONCFS

Budget 2018							
Dépenses					Recettes		
CC	Poste budgétaire	Coût RNBA	Coût LIFE	Total	Financeur	Coût	
	Personnel			20 754 			
	Conservateur, vacataire, stagiaire	44 264 		44 263,67 	ONCFS LIFE (Autofinancement)		10 754,00
	ATE, TE ONCFS	10 000	10 754	20 754,00 	ONCFS		10 000,00
	Investissement			5 493 	Exploitants Mizottes		6 900,00
2154	Matériel	5 493,00		5 493,00	LIFE		87 761,68
	Fonctionnement et entretien			139 092 	DREAL		112 430,00
606	Achats non stockés de matériel	5 779,56	1 400,00	7 179,56 	Trop perçu DREAL		18 009,60
613	Locations immobilières	3 079,30		3 079,30 			
615	Travaux entretien et réparation	4 068,22	240,00	4 308,22 			
618	Abonnements			0,00 			
625	Déplacement mission	2 014,55	699,00	2 713,55 			
626	Frais postaux et de communication	110,00		110,00 			
2154	Acquisition matériel analyse			0,00 			
2154	Capture et marquage animaux (localisation)		15 549,00	15 549,00 			
628	Autres prestations	28 663,20	69 873,68	98 536,88 			
635	autres impôts et taxes versés à l'administration des impôts	948,90		948,90 			
	TOTAL	104 420,40 	98 515,68 	202 936,08 	TOTAL		209 836,08

Budget 2019 - provisoire

Dépenses					Recettes	
CC	Poste budgétaire	Coût RNBA	Coût LIFE	Total	Financier	Coût
	Personnel			20 754 		
	Conservateur, vacataire, stagiaire	52 061,25		52 061,25 	ONCFS LIFE (Autofinancement)	0,00
	ATE, TE ONCFS	10 000		10 000,00 	ONCFS	10 000,00
	Investissement			1 100 	Exploitants Mizottes	6 900,00
2154	Matériel	0,00	1100	1100,00		
	Fonctionnement et entretien			139 092 	LIFE	110 869,56
					DREAL	114 000,00
606	Achats non stockés de matériel	826,75	7 742,46	8 569,21 	Trop perçu DREAL	20 197,34
613	Locations immobilières	3 195,47		3 195,47 		
615	Travaux entretien et réparation	4 585,47		4 585,47 		
618	Abonnements			0,00 		
625	Déplacement mission	3 905,50	550,00	4 455,50 		
626	Frais postaux et de communication	293,70		293,70 		
2154	Acquisition matériel analyse			0,00 		
2154	Capture et marquage animaux (localisation)			0,00 		
628	Autres prestations	28 013,20	101 477,10	129 490,30 		
635	autres impôts et taxes versés à l'administration des impôts	921,31		921,31 		
	TOTAL	103 802,65 	110 869,56 	214 672,21 	TOTAL	221 572,22

Budget prévisionnel 2020

Dépenses					Recettes	
CC	Poste budgétaire	Coût RNBA	Coût LIFE	Total	Financier	Coût
	Personnel			20 754 		
	Conservateur, vacataire, stagiaire	49 385,00		49 385,00 	ONCFS LIFE (Autofinancement)	0,00
	ATE, TE ONCFS	10 000		10 000,00 	ONCFS	10 000,00
	Investissement			0 	Exploitants Mizottes	6 900,00
2154	Matériel	0,00		0,00	LIFE	0,00
	Fonctionnement et entretien			139 092 	DREAL	114 000,00
606	Achats non stockés de matériel	3 050,00		3 050,00 	Reliquat DREAL 2019	20 197,34
613	Locations immobilières	3 050,00		3 050,00 		
615	Travaux entretien et réparation	7 190,00		7 190,00 		
618	Abonnements	850,00		850,00 		
625	Déplacement mission	2 250,00		2 250,00 		
626	Frais postaux et de communication	340,00		340,00 		
2154	Acquisition matériel analyse			0,00 		
2154	Capture et marquage animaux (localisation)			0,00 		
628	Autres prestations	36 785,00		36 785,00 		
635	autres impôts et taxes versés à l'administration des impôts	1 100,00		1 100,00 		
	TOTAL	114 000,00 	0,00 	114 000,00 	TOTAL	151 097,34